

# GESTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES ET HYDRIQUES PAR LES COMMUNAUTÉS LOCALES QUÉBÉCOISES

par

Yan Ferron

Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement en vue de  
l'obtention du grade de maître en environnement (M.Env.)

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION EN ENVIRONNEMENT  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Québec, Canada, février 2007



## IDENTIFICATION SIGNALÉTIQUE

Gestion des ressources forestières et hydriques par les communautés locales québécoises

Yan Ferron

Essai effectué en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M.Env.)

Université de Sherbrooke

Février 2007

Mots clés : décentralisation, gestion locale, gestion participative, communauté locale, ressources naturelles, ressources forestières, ressources hydriques.

La décentralisation des pouvoirs de gestion dans le domaine des ressources naturelles, dont les ressources forestières et hydriques, est une réponse aux pressions des citoyens. Les communautés locales désirent s'impliquer davantage dans la gestion de leur territoire, et ce, de manière à assurer la pérennité des ressources. Par contre, la mise en place d'un nouveau cadre de gestion n'est pas garant de succès. Plusieurs facteurs influencent la qualité de la gestion des ressources. Lors du transfert des pouvoirs de gestion, deux éléments doivent être analysés, soit le choix de la communauté locale et la structure du système de gestion. En recherchant l'appartenance au territoire et la représentativité des acteurs locaux dans la mise en place d'une corporation ou d'une société de gestion locale, les chances de succès dans la durabilité de l'exploitation ou l'utilisation des ressources naturelles sont augmentées. L'addition d'un mécanisme de consultation publique renforce la gestion.

## SOMMAIRE

Le désir de contrôler son territoire est grandissant dans les communautés locales québécoises. Pour répondre à ce besoin, le gouvernement québécois a mis sur pied plusieurs projets de décentralisation. Ces projets favorisent la prise en main par les communautés locales de la responsabilité de la gestion des ressources naturelles.

Ce passage à l'autonomie de gestion peut s'avérer difficile, spécialement si la communauté locale ne possède pas les qualités requises pour effectuer cette gestion ou si, du point de vue de son économie, elle dépend uniquement des ressources naturelles de son territoire. Cependant, plusieurs cas de gestion locale sont des exemples de réussite. Ces cas présentent des éléments récurrents qui contribuent à leur succès.

Ces éléments sont divisés en deux catégories, soit ceux reliés à la communauté locale et ceux dépendant du type de gestion. Les communautés locales qui ont mis en place des systèmes de gestion multiressources ont réussi à diversifier leurs sources de revenus et ainsi à ne pas être dépendantes de l'exploitation d'une seule ressource naturelle. Ces communautés doivent posséder des gestionnaires dynamiques, ouverts d'esprit et à l'écoute des opinions de la population. Pour ces communautés, le gouvernement doit chercher à mettre en place des corporations ou des sociétés de gestion à but non lucratif. Malgré son désir de se retirer de la gestion des ressources naturelles, le gouvernement devra continuer d'aider financièrement les nouveaux groupes de gestion jusqu'à ce qu'ils aient atteint une autonomie financière.

Cette formule de gestion produit des résultats positifs. Puisque la tendance est au retrait de l'État dans plusieurs secteurs de gestion et que les communautés réclament la gestion de leur territoire, la mise en place d'autres projets de décentralisation de la gestion des ressources naturelles devrait s'effectuer. Il est avantageux pour tous que ce transfert des pouvoirs s'effectue en incluant tous les éléments qui augmentent les chances de succès de tels projets.

## **REMERCIEMENTS**

La réalisation de cet essai implique l'aide et le support de plusieurs personnes que je voudrais remercier.

Je remercie particulièrement M. André Delisle, président de Transfert Environnement, qui a dirigé cet essai. Ses nombreux commentaires judicieux m'ont été d'une aide précieuse tout au long du processus de rédaction.

Je tiens également à remercier les membres de ma famille. Ils ont pu commenter cet essai d'un point de vue extérieur à la maîtrise en environnement. Une vision nouvelle qui fut constructive.

Finalement, je tiens à remercier ces étudiants et amis de la maîtrise en environnement, Marlène Bachand, Sébastien Dugay et Chantale Châtelain. Ils ont tous ajouté un élément positif en dénichant une référence, en conversant avec moi sur le sujet ou par leurs expertises professionnelles dans un domaine social.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1. MÉTHODOLOGIE ET CONCEPTS D'ANALYSE QUALITATIVE .....</b>	<b>3</b>
1.1 CONCEPTS DE L'ANALYSE QUALITATIVE.....	3
1.2 MÉTHODOLOGIE .....	7
<b>2. EXEMPLES DE GESTION LOCALE DES RESSOURCES FORESTIÈRES .....</b>	<b>9</b>
2.1 CONCEPT DE LA FORÊT HABITÉE.....	12
2.1.1 La Forêt de l'Aigle.....	14
2.1.2 La Forêt du mont Gosford.....	18
2.2 CONCEPT DES FORÊTS MODÈLES .....	21
2.2.1 La Forêt du Bas-Saint-Laurent.....	23
2.2.2 La Forêt de Foothills.....	32
<b>3. EXEMPLES DE GESTION LOCALE DES RESSOURCES HYDRIQUES .....</b>	<b>39</b>
3.1 ORGANISATIONS DE BASSIN VERSANT .....	40
3.1.1 Bassin versant de la rivière Saint-François .....	45
<b>4. ANALYSE DES EXEMPLES PRÉSENTÉS.....</b>	<b>51</b>
4.1 SÉLECTION DE LA COMMUNAUTÉ LOCALE .....	51
4.1.1 Volonté d'autogestion .....	52
4.1.2 Objectifs de gestion .....	53
4.1.3 Composition du groupe de gestion .....	54
4.2 MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE GESTION .....	56
4.2.1 Les appuis financiers aux groupes.....	56
4.2.2 La structure des groupes .....	58
4.2.3 La participation du public .....	60
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>63</b>
<b>RÉFÉRENCES .....</b>	<b>65</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Éléments de l'analyse qualitative .....	4
Figure 2 – Lien entre le MRNF et les droits de gestion de la forêt québécoise.....	11
Figure 3 – Localisation de la Forêt habitée de l'Aigle .....	14
Figure 4 – Localisation de la Forêt habitée du mont Gosford .....	18
Figure 5 – Localisation de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent .....	24
Figure 6 – Bilan financier des métayers de la FMBSL.....	28
Figure 7 – Localisation de la Forêt modèle de Foothills .....	33
Figure 8 – Diagramme du système de gestion de la Forêt modèle de Foothills.....	36
Figure 9 – Contenu du PDE.....	39
Figure 10 – Ligne de partage des eaux.....	40
Figure 11 – Exemple de bassin versant .....	41
Figure 12 – Schéma illustrant la gouvernance participative.....	43
Figure 13 – Cycle de gestion du PDE .....	44
Figure 14 – Localisation du bassin versant de la rivière Saint-François .....	45

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Caractéristiques communes aux approches d'analyse qualitative .....	6
Tableau 2 – Les impératifs de la recherche scientifique en sciences sociales .....	7
Tableau 3 – Membres de la Corporation de Gestion de la Forêt de l'Aigle.....	15
Tableau 4 – Niveau d'implication dans le processus de planification de la CGFA.....	16
Tableau 5 – Membres du conseil d'administration de Gestion Mont Gosford .....	19
Tableau 6 – Membres de la table de concertation ZICO du Massif-du-Mont-Gosford .....	21
Tableau 7 – Objectif du programme de forêts modèles du Canada.....	22
Tableau 8 – Principaux partenaires de la corporation de la FMBSL.....	24
Tableau 9 – Membres du conseil d'administration de la FMBSL en 2005 .....	25
Tableau 10 – Participants à la consultation publique de la FMBSL .....	30
Tableau 11 – Critères du Conseil canadien des Ministres des forêts .....	30
Tableau 12 – Caractéristiques communes des indicateurs de performance de la FMBSL	31
Tableau 13 – Indicateurs de performance de la FMBSL .....	31
Tableau 14 – Programmes de recherche en cours sur le territoire de la FMF .....	34
Tableau 15 – Membres du conseil d'administration de la FMF.....	34
Tableau 16 – Autoportrait du groupe FMF .....	37
Tableau 17 – Avantages de la gestion par bassin versant .....	42
Tableau 18 – Les objectifs de la gouvernance participative selon le ROBVQ .....	43
Tableau 19 – Les avantages de la gouvernance participative selon le ROBVQ .....	44
Tableau 20 – Définitions des collèges électoraux .....	47
Tableau 21 – Composition du conseil d'administration du COGESAF .....	47
Tableau 22 – Composition du conseil exécutif du COGESAF .....	48
Tableau 23 – Mission et objectifs du COGESAF .....	49
Tableau 24 – Niveau de volonté d'autogestion des communautés.....	52
Tableau 25 – Qualité des objectifs de développement.....	53
Tableau 26 – Taille et représentativité des groupes de gestion.....	55
Tableau 27 – Niveau des appuis financiers aux groupes .....	57
Tableau 28 – Structure des groupes de gestion.....	59
Tableau 29 – Possession des pouvoirs de gestion des ressources du territoire.....	60



## **LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES**

BAPE :	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CAAF :	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CGFA :	Corporation de Gestion de la Forêt de l'Aigle
COGESAF :	Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François
CtAF :	Contrat d'aménagement forestier
CvAF :	Convention d'aménagement forestier
FHMG :	Forêt habitée du mont Gosford
FMF :	Forêt modèle de Foothills
FMBSL :	Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRNFQ :	Ministère des Ressources naturelles et Faune du Québec
OBV :	Organisation de bassin versant
OSBL :	Organisme sans but lucratif
PAZCA :	Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique
PDE :	Plan directeur de l'eau
PIGE :	Plan intégré de gestion de l'environnement
RNC :	Ressources naturelles Canada
ROBVQ :	Regroupement des organisations de bassin versant du Québec
SAD :	Schéma d'aménagement et de développement
UQCN :	Union québécoise pour la conservation de la nature
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée
ZICO :	Zones importantes pour la conservation des oiseaux au Canada

## INTRODUCTION

La gestion centralisée des ressources naturelles impose une pression sur les communautés locales propriétaires d'une ressource. L'autorité centrale, par ses décisions, gouverne la vie des habitants de la communauté. Une réalité qui est observable spécialement dans les pays en voie de développement où ces ressources sont vitales. Ce n'est pas seulement au Canada que le concept de la gestion locale fait émergence. Selon une étude de la Banque mondiale, parmi les soixante-quinze pays en développement ou en voie de développement de plus de cinq millions d'habitants, soixante-trois prétendent transférer certains pouvoirs de gestion à des groupes locaux. Ces groupes recherchent de plus en plus le libre contrôle de leurs territoires (Agrawal et Ostrom 2001).

Ce phénomène de décentralisation s'applique également au territoire québécois. De plus en plus de communautés locales font pression sur le gouvernement québécois pour obtenir les droits de gestion des ressources naturelles présentes sur leur territoire. Les exemples étudiés dans ce travail représentent parfaitement cette tendance. La gestion locale de la forêt québécoise prit son envol avec le projet pilote des forêts habitées mis de l'avant par le ministère des Ressources naturelles et Faune du Québec (MRNFQ) dans les années 90 (RNC 2001). Ce projet pilote a vu le jour plus de 40 ans après les premières pressions exercées par les populations rurales québécoises. Elles demandaient l'obtention de la gestion de leurs ressources (Villemaire 2004a).

Cependant, la mise en place d'un nouveau cadre de gestion n'est pas garant de résultats positifs. Plusieurs facteurs affectent de manière positive ou négative la gestion des ressources. Certains de ces facteurs sont imprévisibles ou incontrôlables, par exemple les dommages causés aux réserves de ressources par des catastrophes naturelles ou les prix d'achat des ressources sur les marchés internationaux. Deux groupes d'éléments peuvent néanmoins être étudiés avant la mise en place d'un système de gestion locale des ressources. L'étude de ces deux groupes est l'objectif principal de ce travail. Le premier groupe contient les caractéristiques que devraient posséder les communautés locales pour réaliser une gestion adéquate des ressources naturelles. Il s'agit du niveau de volonté d'autogestion, de la sélection des objectifs de gestion à court et long termes, de

la taille du groupe de gestion et de sa représentativité. Ces éléments contribuent à la réussite des projets de gestion locale des ressources naturelles. Le deuxième groupe concerne la structure du nouveau système de gestion. Les éléments à l'étude sont l'implication des divers paliers de gouvernement dans les appuis financiers aux groupes de gestion, la structure des groupes de gestion et le niveau d'implication de la population locale dans les prises de décisions.

Les cas analysés sont des cas de gestion locale des ressources forestières et hydriques. Ils proviennent principalement du territoire québécois. Les communautés locales se sont vues confier des mandats de gestion par les gouvernements provinciaux ou fédéraux. Ces projets se classent dans l'une des trois catégories suivantes, les forêts habitées, les forêts modèles et les organismes de bassin versant. Les forêts habitées sont représentées par la Forêt habitée de l'Aigle et la Forêt habitée du mont Gosford. Pour sa part, le groupe des forêts modèles est composé de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent et la Forêt modèle de Foothills. Finalement, le bassin versant de la rivière Saint-François représente le groupe des organismes de bassin versant.

L'analyse de tous ces éléments s'effectuera selon les principes des analyses qualitatives des sciences humaines et sociales, soit une analyse descriptive des cas accompagnés de synthèses sous forme de tableaux et de graphiques. L'ensemble du travail procurera une vision d'un système de gestion locale des ressources naturelles qui a la capacité d'être efficace.

## **1. MÉTHODOLOGIE ET CONCEPTS D'ANALYSE QUALITATIVE**

Diverses méthodes d'analyses peuvent être utilisées selon le phénomène ou la situation à étudier. Dans tous les cas, les chercheurs respectent une méthodologie rigoureuse qui permet l'obtention de résultats valides et fidèles. Dans le domaine des sciences pures et appliquées, les phénomènes examinés sont quantifiables, ce qui par conséquent, permet l'utilisation de méthodes d'analyses quantitatives. Cela permet d'avoir recours à plusieurs méthodes mathématiques ou modèles physiques pour l'interprétation des données recueillies. Les conclusions obtenues découlent donc de résultats qui sont mesurables et quantifiables. Cependant, cette approche est difficilement applicable dans le domaine des sciences humaines.

Les phénomènes sociaux sont parfois difficilement mesurables. L'observation et l'interprétation qualitative de cas sociaux sont des moyens de mieux comprendre ces phénomènes (Paillé et Mucchielli 2003). Comme son nom l'indique, l'analyse qualitative utilise principalement des données qualitatives. Une donnée qualitative est « une donnée de signification immédiate revêtant une forme discursive » (Paillé et Mucchielli 2003, p. 19). Elle possède une interprétation temporelle selon un cadre de référence.

Dans cet essai, les conclusions principales résultent d'une interprétation qualitative des exemples étudiés. Elles proviennent des caractéristiques observées dans les multiples exemples de gestion participative locale des ressources naturelles. La méthodologie employée, soit l'analyse qualitative, doit permettre d'établir les liens entre les divers exemples pour en extraire les généralités.

### **1.1 Concepts de l'analyse qualitative**

L'analyse qualitative relève principalement des domaines des sciences sociales et des sciences humaines où les données recueillies sont sous forme de textes descriptifs (Miles et Huberman 2003). Ce type d'analyse est parfois controversé, voire remis en question. Certains scientifiques mettent en doute les résultats obtenus puisque selon eux, le jugement, la perception et les valeurs des auteurs influencent l'analyse qu'ils font de la problématique étudiée (Miles et Huberman 2003). Néanmoins, il existe des mises en

garde et des courants d'analyse explicites et systématiques permettant de réduire le doute planant sur les interprétations et sur les conclusions obtenues.

Les auteurs Miles et Huberman (2003) perçoivent l'analyse qualitative comme l'intégration de plusieurs flux d'activités. Les trois phases d'analyse incluses dans leur concept de l'analyse qualitative sont la condensation des données, la présentation des données ainsi que l'élaboration et la vérification des conclusions. Ce concept d'intégration des phases d'activités est illustré à la figure 1. Dans ce concept, les trois phases d'analyse sont effectuées simultanément à la phase de cueillette des données.

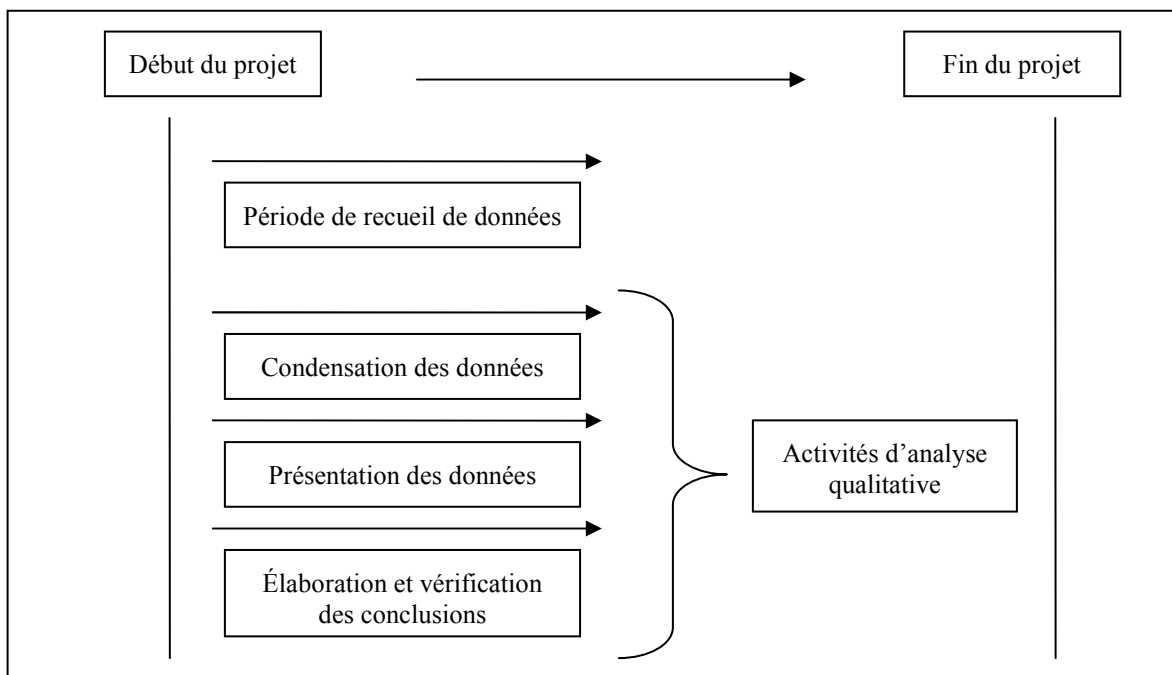


Figure 1 – Éléments de l'analyse qualitative  
Modifié de Miles et Huberman (2003, p. 28)

La première phase, celle de la condensation des données, correspond à la contraction, la simplification, l'abstraction et la transformation des données (Miles et Huberman 2003). La condensation des données s'effectue au fur et à mesure que les informations arrivent à l'analyste. Ce dernier classe l'information reçue et modifie l'orientation et la configuration de sa recherche. Ces opérations sont une forme d'analyse et ne peuvent donc pas être dissociées de l'analyse qualitative des données. Une mise en garde s'impose toutefois : il est préférable de conserver une trace des données non condensées. Lors de la

vérification des conclusions, les données non traitées peuvent servir à valider l'analyse ou vérifier que l'analyste n'a pas été influencé par le milieu étudié (Miles et Huberman 2003).

La seconde phase de l'analyse est celle de la présentation des données. L'analyste se doit d'être compris par l'ensemble de l'auditoire visé. Les informations sont donc rapportées dans un format de présentation. Un format de représentation est « un assemblage organisé d'informations qui permet de tirer des conclusions et de passer à l'action » (Miles et Huberman, 2003, p. 29). Le choix de ce format est également une forme d'analyse et c'est pour cette raison que Miles et Huberman (2003) incluent cette phase dans les activités de l'analyse qualitative. Ils suggèrent de rapporter l'information sous un format compact, incluant tableaux et figures, immédiatement accessibles pour le lecteur.

La dernière phase d'activité est celle de l'élaboration et la vérification des conclusions. Au cours de la recherche d'informations, l'analyste va tirer des conclusions précoces qui vont orienter ses prochaines recherches (Miles et Huberman 2003). Ces conclusions découlent d'un processus d'analyse. Les auteurs suggèrent également de valider au fur et à mesure les conclusions, dans le cas où cette option est possible. Par contre, lors de la prise de renseignements, il est important de ne pas écarter trop rapidement certaines hypothèses ou certains modèles. Le questionnement par rapport aux objectifs doit toujours être présent (Paillé et Mucchielli 2003). L'analyse qui suivra éliminera les hypothèses non justifiées.

Ces trois phases d'activités décrivent de manière générale la structure de toutes les approches d'analyse qualitative. Miles et Huberman (2003) ont dressé la liste des caractéristiques communes aux diverses approches. Elle est présentée au tableau 1.

Tableau 1 – Caractéristiques communes aux approches d'analyse qualitative

<b>Caractéristiques</b>
La recherche qualitative s'effectue par un contact avec le terrain ou une situation de vie d'individus, de groupes, de sociétés et d'organismes.
L'analyste doit atteindre une compréhension systémique, globale et intégrée du contexte de l'étude.
L'analyste essaie de capter les données sur les perceptions d'acteurs locaux; de l'intérieur du milieu.
L'analyste peut isoler certains thèmes et expressions pouvant être revus, mais qui devraient être maintenus dans leur formulation d'origine.
L'analyse doit expliquer la façon dont les personnes comprennent leurs situations quotidiennes.
Plusieurs interprétations sont possibles, mais certaines ont plus de force pour des raisons théoriques ou de validité interne.
L'analyste est essentiellement l'outil principal de l'étude.
La majeure partie de l'analyse est réalisée à l'aide de mots organisés de façon à permettre de contraster, de comparer, d'analyser et d'établir des modèles.

Tiré de Miles et Huberman (2003, p. 21)

Une approche d'analyse qualitative, appropriée pour ce type de travail, est celle de l'approche contextuelle décrite par les auteurs Paillé et Mucchielli (2003). Pour ces auteurs, l'analyse qualitative repose sur une vision d'ensemble des éléments. La signification attribuée à un élément qualitatif dépend essentiellement des autres éléments l'entourant. Cet élément est comparé avec d'autres éléments lui ressemblant, ou non, pour atteindre l'objectif recherché. Les auteurs Paillé et Mucchielli (2003) donnent l'exemple des qualificatifs jeune et vieux qui sont attribués à des objets ou des personnes (Paillé et Mucchielli 2003). Ils doivent être accompagnés d'un cadre de référence pour leur donner une valeur ou un sens. Sans référentiel, un vieil objet peut avoir une dizaine d'années comme une centaine. Il s'agit d'un processus de contextualisation. Dans le cadre de cet essai, ce sont des généralités communes qui sont recherchées. C'est dans un cadre référentiel que les observations seront faites. Les comparaisons s'effectueront entre les exemples présentés et les exemples de gestion classique des ressources. Les cadres référentiels devront être clairs pour que le lecteur puisse comprendre les conclusions observées.

Des exigences s'imposent dans la réalisation de ce type de recherche. Ce sont les impératifs élaborés par Paillé et Mucchielle (2003). Ils sont énumérés dans le tableau 2.

Tableau 2 – Les impératifs de la recherche scientifique en sciences sociales

Impératifs	Définitions
L'impératif d'enracinement	Il doit être possible d'analyser l'événement observé d'un point de vue objectif, sans pression sur l'analyste.
L'impératif d'exhaustivité	Il est nécessaire de conserver et de prendre en compte toutes les informations recueillies jusqu'à ce que durant l'analyse, il soit possible de les rejeter.
L'impératif de complétude	L'analyse qualitative doit viser comme buts l'arrivée à un jugement ou des conclusions et la publication des expériences humaines rencontrées.
L'impératif de justesse	Après l'analyse, le chercheur peut revenir en arrière pour modifier ces interprétations dans le but d'obtenir un modèle plus juste.
L'impératif de communicabilité	Il est favorable de noter les informations de manière à faciliter la diffusion d'information.
L'impératif de conservation	Il est favorable de générer un système de classification et d'annotation pour conserver les éléments et les retrouver facilement.

Tiré de Paillé et Mucchielli (2003, p.29)

## 1.2 Méthodologie

La description du concept d'analyse qualitative démontre que cette forme d'analyse permet d'atteindre les buts recherchés par cette étude. Les exemples de gestion locale sont présentés sous une forme descriptive qui se compose d'une description des caractéristiques du groupe de gestion et d'une description des méthodes de gestion qu'il utilise. Ces descriptions proviennent d'une compression de l'information recueillie de plusieurs sources de données.

La réalisation de ce travail repose sur une combinaison des approches suggérées par Miles et Huberman (2003) et par Paillé et Mucchielle (2003). La base consiste à documenter les objectifs à atteindre par des cas concrets. La présentation de ces exemples consiste en un résumé des informations recueillies auprès des divers intervenants. La condensation de l'information rejoint une des phases de l'analyse qualitative proposée par Miles et Huberman (2003). Seuls les éléments reliés à la description du groupe, aux systèmes de gestion mis en place et aux résultats obtenus seront considérés. Les informations seront présentées selon les recommandations de Miles et Huberman (2003), soit sous la forme d'un texte descriptif condensé et concis composé de figures et tableaux illustrant et résumant l'information.



L'analyse proprement dite des données s'appuiera sur la lecture de plusieurs textes provenant de divers auteurs. Le mélange des points de vue des experts et des sources d'information limitera l'influence du milieu sur le jugement de l'analyste. Cette mise en garde est une inquiétude soulevée par plusieurs analystes de sciences sociales. De plus, les éléments analysés seront présentés dans un cadre de référence. Ce référentiel sera suffisamment détaillé pour que le lecteur puisse situer l'élément analysé et juger de la validité des conclusions ainsi obtenues.

Cette méthodologie de travail respecte les critères pour l'obtention d'une analyse qualitative de qualité. L'approche d'analyse décrite concorde avec la nature de ce travail. À celle-ci s'ajoutent les mises en garde énumérées par les auteurs cités dans cette section. Le tout permettra l'atteinte des deux objectifs principaux de cet essai.

## **2. EXEMPLES DE GESTION LOCALE DES RESSOURCES FORESTIÈRES**

La gestion forestière québécoise est, en très grande majorité, sous la supervision du gouvernement québécois. Ce dernier est propriétaire d'environ 92 % de la superficie du territoire du Québec dont la moitié est recouverte de forêts (Coulombe 2004). Au cours des dernières décennies, le gouvernement accorda de nombreuses autorisations d'aménagement du territoire et de coupes forestières, et ce, pour de nombreux usages. Parmi celles-ci, on retrouve les usages privés de récolte de ressources ligneuses, les usages hydroélectriques, les usages de transports et des services publics (Coulombe 2004). La gestion locale est un concept récent dans l'histoire de la gestion des forêts. Les mesures traditionnelles de gestion sont encore en vigueur et ne peuvent être révoquées instantanément. Le gouvernement ne remet pas en question les droits attribués aux compagnies forestières. Ces dernières demeurent les gestionnaires des ressources forestières disponibles sur leur territoire (Le Pré 2004). Il est essentiel de connaître ces droits avant d'instaurer un système de gestion locale des ressources par les communautés locales puisque ces dernières doivent respecter les droits des usagers de la forêt et en tenir compte lors de la mise en place des divers projets d'aménagement.

Le principal instrument de gestion que possède l'État est le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) (MRNFQ 2003b). Un CAAF est un droit de coupe accordé, par le gouvernement, à une industrie privée de transformation de bois. Ce contrat spécifie les limites du territoire où la coupe peut s'effectuer, les espèces d'arbres pouvant être coupés et le volume de bois qu'il est possible de récolter chaque année. L'industrie propriétaire du CAAF est responsable de l'état des lieux après la coupe et doit s'assurer de remettre en production les lieux de coupes (MRNFQ 2003a). Au 31 mars 2005, c'est plus de 35 millions de m<sup>3</sup> de bois qui furent extraits des forêts publiques sous le couvert d'un CAAF (MRNFQ 2003b). Ce type de gestion n'est pas axé sur la participation locale des communautés puisque les décisions d'aménagement sont prises par les compagnies forestières. Un CAAF est valide pour une durée de 25 ans et, dans la mesure où l'entreprise de transformation du bois respecte les lois et les règlements liés à ses activités, il peut être renouvelé pour cinq années supplémentaires (MRNFQ 2003b). Dans cette perspective, il peut être difficile d'implanter un système de gestion locale des ressources. Des organismes qui ne possèdent pas d'usine de transformation du bois

peuvent bénéficier d'un contrat d'aménagement forestier (CtAF). Cette convention leur permet d'opérer des activités de coupes. Un CtAF ne peut pas être octroyé sur un territoire rattaché à un CAAF. De plus, le détenteur d'un CtAF doit respecter les mêmes obligations que celles décrites dans un CAAF (MRNFQ 2003a). Ces obligations s'appliquent également à un organisme détenteur d'une convention d'aménagement forestier (CvAF). Cette convention donne à une personne ou un groupe l'autorisation de gérer l'aménagement d'une réserve forestière, soit une terre publique non soumise à un CAAF (MRNFQ 2003c). Cette aménagement inclut la récolte de matière ligneuse. La figure 2 présente les liens entre ces types de gestion de la forêt québécoise.

Le gouvernement possède également d'autres types d'outils pour la gestion du territoire forestier. Parmi eux, on retrouve la zone d'exploitation contrôlée (ZEC). Une ZEC est une zone de gestion faunique attribuée par le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNFQ) à un organisme sans but lucratif (OSBL). Ce statut permet à cette organisation de mettre en place des activités d'aménagement, d'exploitation et de conservation de la faune. Ce mode de gestion comporte quatre principes de bases, soit la conservation de la faune, l'accessibilité à la ressource faunique pour les divers usages récréatifs, la participation des usagers à sa gestion et l'autofinancement de ces activités (MRNFQ 2005).

Dans cette section, l'accent est mis sur la présentation d'exemples de gestion locale des ressources forestières. Les exemples étudiés proviennent du Canada. Le point central est cependant axé sur le territoire québécois. Les concepts de CAAF, de CtAF, CvAF et de ZEC reviennent dans certains exemples, puisqu'au Québec, les projets de systèmes de gestion locale doivent prendre en compte les contrats déjà attribués.

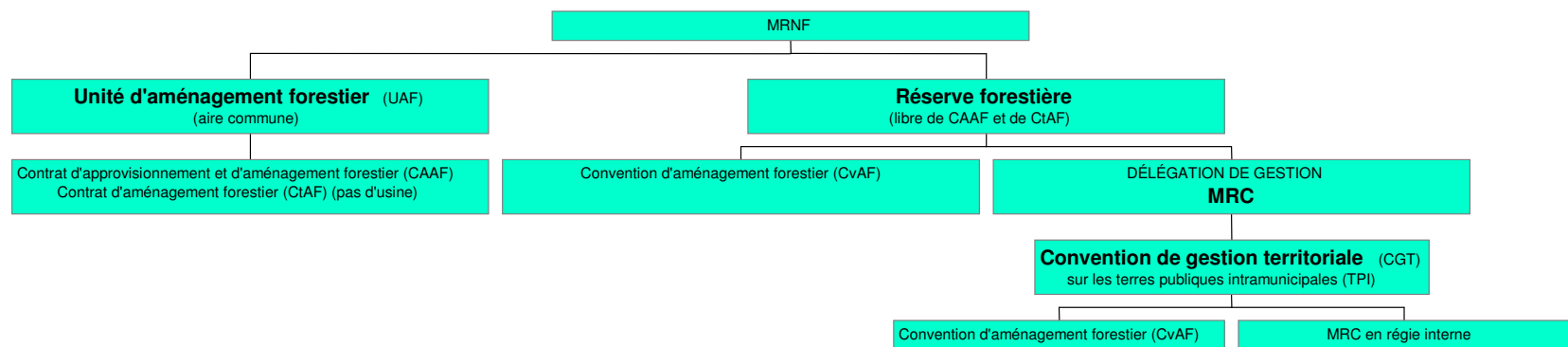


Figure 2 – Lien entre le MRNF et les droits de gestion de la forêt québécoise

Tiré de Bérard (2006)

## 2.1 Concept de la forêt habitée

Le concept des forêts habitées est un mode de gestion instaurée au Québec durant les années 90. Il découle d'une vaste étude de consultation des milieux régionaux qui a commencé vers la fin des années 80 et qui fut suivie du rapport Deffrasnes publié en 1996 par un groupe de travail interministériel. Le projet pilote des forêts habitées fut mis sur pied pour répondre aux conclusions du rapport Deffrasnes. Il doit « assurer la revitalisation des collectivités locales par la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier » (Potvin, 1998, p. 1) en instaurant des systèmes de gestion participative dans les communautés locales et en optimisant l'utilisation de la ressource ligneuse (Potvin 1998). Une forêt habitée se définit également comme un territoire situé à proximité des collectivités locales que celles-ci considèrent comme faisant partie de leur milieu de vie traditionnel (Francoeur 1999).

Le concept de la forêt habitée permet à tous les utilisateurs locaux de la forêt de participer aux prises de décisions sur l'aménagement du territoire. Cette approche se veut une réponse à la pression exercée par les citoyens sur le gouvernement dans le but de recevoir plus de pouvoir dans la gestion de leurs ressources forestières locales (RNC 2001). La gestion de ces forêts est une forme de gestion locale et de décentralisation des pouvoirs qui passent par l'implication de la communauté locale dans les choix affectant le développement du territoire. Les communautés peuvent ainsi tirer profit de la forêt selon les valeurs, les intérêts et les aspirations qui leur sont propres, améliorant le bien-être collectif de la communauté dépendante des revenus ou des usages de cette forêt (CGFA 2006). L'aménagement du territoire tient également compte des bénéfices attribués aux autres ressources. Par exemple, certaines coupes forestières ont pour objectif d'éclaircir une aire de régénération de la forêt où se nourrissent les orignaux. Elles sont rentables économiquement, mais le choix de ce type de zone de coupe ne se retrouve pas dans les plans traditionnels d'aménagement forestier (Francoeur 1999).

En 2001, le territoire québécois comptait quatorze projets pilotes de forêts habitées couvrant une superficie de 4 000 km<sup>2</sup>. Chacun des projets répond aux trois orientations proposées par le rapport Deffrasnes : l'accroissement des activités économiques locales, l'accroissement de l'autonomie de la communauté et l'instauration d'un plan de gestion

intégrée des ressources connu sous le nom de plan multiresources (Potvin 1998). La gestion intégrée des ressources vise le développement optimal des diverses ressources de la forêt dans une optique d'aménagement d'une forêt durable (Ledoux 1997). Cette vision de la forêt cadre dans le contexte de la forêt habitée. De ces forêts habitées, cinq étaient financièrement viables. Elles généraient des profits ou possédaient un bilan financier neutre (RNC 2001).

Les projets pilotes de forêts habitées sont supervisés par le MRNFQ qui offre son soutien technique, administratif et financier aux groupes de gestion. Dans ces projets, ce n'est pas seulement les compagnies forestières propriétaires d'un CAAF qui participent à la prise de décision, mais également les divers utilisateurs des ressources tels que les Premières Nations, les organismes communautaires, les municipalités et les industries touristiques dont les pourvoiries, les clubs de motoneige et les clubs de randonnée (RNC 2001). Tous ces gens, dont la vision du développement de la forêt diffère énormément, doivent en venir à un accord sur l'utilisation des ressources pour que tous en tirent un certain profit et que la durabilité des ressources soit préservée. Dans ce contexte, la communauté locale se définit comme le regroupement des personnes qui peuvent participer à la gestion de la forêt. Ces personnes proviennent d'entreprises privées ou publiques et des regroupements de citoyens.

Il existe deux modes de gestion pour les forêts habitées, celui de la table de concertation et celui de la corporation. La table de concertation joue un rôle de coordination et d'harmonisation entre les différents partenaires de la forêt habitée. Les ministères participent à la table et il n'y a pas de budget commun pour tout le groupe de gestion. Dans le cas de la corporation, un conseil d'administration est formé à partir des partenaires de gestion. Les partenaires sont des groupes locaux qui ont des droits sur le territoire forestier et qui désirent investir dans le projet de la forêt habitée. Ces groupes fonctionnent selon les principes de respect mutuel, de crédibilité et de transparence. Ils ont un budget commun provenant des contributions financières des partenaires (Bérard 2006). Ces deux modes de gestion possèdent des points communs. Il s'agit de la mise en place d'un mode de financement des activités, de mécanismes de résolution de conflits, de modalités de gestion de projet et de mesures d'harmonisation dans le but d'un partage des ressources entre les partenaires (Bérard 2006).

### 2.1.1 La Forêt de l'Aigle

Cette forêt est située dans la région de l'Outaouais. Elle couvre une superficie de 140 km<sup>2</sup> et se compose principalement d'érables à sucre, de bouleaux jaunes et de diverses espèces de pins. Elle n'est pas régie par un CAAF, mais inclut deux ZECs (MRNQ 2001). La carte de la figure 3 présente la localisation de la Forêt de l'Aigle.



Figure 3 – Localisation de la Forêt habitée de l'Aigle

Tiré de CGFA (2006)

Le 15 octobre 1995 se tenait l'assemblée de formation de la Corporation de Gestion de la Forêt de l'Aigle (CGFA) (CGFA 2006). L'organisme, un OSBL, possède un CtAF lui permettant de gérer un territoire forestier d'où sont prélevés annuellement 30 000 m<sup>3</sup> de bois. Son budget annuel est d'environ 3 millions de dollars provenant à 80 % de la vente de la matière ligneuse récoltée (NEDG 2001). Les profits réalisés sur la vente de la matière ligneuse récoltée sont au-dessus de la moyenne québécoise. C'est l'effet du système de vente mis en place par la corporation. Le bois est vendu à l'enchère, donc au prix du plus offrant, plutôt qu'à un prix fixe comme dans le cas du bois issu des forêts publiques. De plus, les arbres sont vendus avant d'être abattus. Ce système permet d'éliminer la pression liée à la nécessité de vendre du bois déjà coupé. Les acheteurs savent que la corporation n'est pas dans l'urgence d'écouler le bois coupé et qu'il va y avoir de la compétition pour l'obtention des meilleurs arbres lors des enchères. Pour ces

raisons, les prix obtenus pour le bois de la Forêt de l'Aigle sont jusqu'à trois fois et demie plus élevés que ceux retrouvés sur le marché (Francoeur 1999).

À ses débuts, le groupe était formé d'une société sylvicole et de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg. Depuis son approbation officielle par le MRNFQ en 1996, le groupe s'est agrandi et compte présentement sept membres locaux, dont les ZECs Pontiac et Bras-Coupé-Désert, la municipalité de Caymant et une association de motoneigistes. Selon sa structure de gestion, la Corporation est en mesure d'accepter l'arrivée de nouveaux membres. Son conseil d'administration compte, en 2006, sept représentants (cinq hommes et deux femmes), soit un membre par association (CGFA 2006). En tous, les sept représentants travaillent pour près de 18 000 personnes, soit des membres d'associations, des résidents ou des actionnaires de corporations (CGFA 2002). Le processus d'adhésion à la Corporation de la Forêt de l'Aigle représente bien les engagements du groupe. Parmi les formalités administratives, la première concerne le cautionnement à l'esprit de la forêt communautaire. En effet, le nouvel adhérent doit approuver la vision de la Corporation de Gestion de la Forêt de l'Aigle et il doit contribuer au développement du territoire en respectant ces principes (CGFA 2006). La liste complète des membres de la corporation se trouve dans le tableau 3.

Tableau 3 – Membres de la Corporation de Gestion de la Forêt de l'Aigle

<b>Membres de la corporation</b>	<b>Type d'organisation</b>
Institut Québécois d'Aménagement de la Forêt Feuillue	OSBL
Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg	Communauté autochtone
Association de chasse et pêche de la réserve Pontiac (ZEC Pontiac)	ZEC
Association de chasse et pêche de la Désert (ZEC Bras-Coupé-Désert)	ZEC
Association des motoneigistes de la Haute-Gatineau Les Ours Blancs	OSBL
Municipalité de Caymant	Municipalité
Collège de l'Outaouais	Institution d'enseignement

Modifié de CGFA (2006)

La mission de ce groupe est le développement social et économique des communautés selon leurs aspirations et intérêts. La mise en place de ce développement doit se faire en valorisant les ressources forestières dans le cadre d'un plan d'aménagement multiressources. Ce type d'aménagement correspond au modèle de la forêt habitée (CGFA 2006). Elle inclut les préoccupations de tous les intervenants et vise l'harmonie



sociale ainsi que la soutenabilité des diverses ressources. Pour concrétiser sa politique, la Corporation s'est dotée de cinq objectifs qu'elle qualifie de fondamentaux : l'intégration optimale des fonctions de la forêt, l'optimisation de la représentativité et de la participation des usagers, l'optimisation des retombées sociales et économiques, la promotion de son mode de gestion et l'obtention de son autonomie financière (CGFA 2006).

Le groupe de gestion de la Forêt de l'Aigle est responsable de la réalisation du plan de développement du territoire. La réalisation de ce plan s'effectue au travers d'un processus décisionnel basé sur le principe de la participation. Cette participation vise deux groupes de la communauté, soit le public et le conseil d'administration de la Corporation (CGFA 2002). Le tableau 4 illustre les pouvoirs d'intervention de chaque groupe.

Tableau 4 – Niveau d'implication dans le processus de planification de la CGFA

Niveaux		Conseil d'administration	Public
Information	A priori	X	
	A posteriori	X	X
Consultation	A priori	X	
	A posteriori	X	X
Participation	A priori	X	
	A posteriori	X	
Dévolution	A priori	X	
	A posteriori	X	

Modifié de CGFA (2002, p.158)

Le conseil d'administration est le seul groupe à prendre des décisions sur l'aménagement du territoire. Ce groupe est responsable de chaque étape du processus d'élaboration du plan de développement. Tout d'abord, il prépare une ébauche de stratégies d'aménagement s'étalant sur une période de trois à cinq, soit la durée du plan de développement. Cette ébauche est présentée à la population locale au niveau Information du processus. Cette étape est suivie par le niveau Consultation où les réactions de la population par rapport aux stratégies sont recueillies. S'il est nécessaire, c'est a posteriori de cette étape que les stratégies d'aménagement sont modifiées. Le groupe prépare le plan final au niveau Participation du processus. Le plan inclut les acteurs responsables de sa mise en place et les échéanciers des diverses activités. Finalement, le conseil d'administration effectue le suivi de son plan de développement (CGFA 2002).

Le groupe a investi plus de 4,6 millions de dollars depuis 1995 pour améliorer les infrastructures de son territoire. Un employé permanent en 1998, le groupe est passé à huit emplois permanents, trois temporaires et soixante-dix saisonniers en 2006. Les activités réalisées par la Corporation ont procuré des retombées économiques de 8,8 millions de dollars (CGFA 2006). Pour améliorer continuellement sa gestion, la Corporation élaborera une liste d'indicateurs d'aménagement durable en 2001. Un plan d'aménagement multiressources, qui est publié chaque année, propose des projets de développement incluant toujours les trois aspects principaux du territoire : l'aspect forestier, l'aspect faunique et l'aspect récréotouristique (MRNQ 2001). C'est un plan d'intégration des ressources. Chaque projet proposé est structuré de manière à optimiser l'intégration des ressources. Par exemple, une zone de récolte peut être choisie parce qu'elle est rentable et parce qu'il permet l'agrandissement d'un sentier de motoneige ou l'amélioration d'une zone de chasse.

Les volets sociaux et environnementaux de la Corporation ont également profité des projets mis en place. La principale préoccupation du groupe était la création d'emploi et l'augmentation du temps de travail par emploi. Selon les données économiques recueillies, ces objectifs ont été atteints. Ce type de regroupement a favorisé le réseautage entre les organismes de la région et a permis de développer leurs expertises dans la gestion multiressources, d'autres gains sociaux pour la région (CGFA 2006). De plus, la Corporation veut augmenter le sentiment d'appartenance à la Forêt de l'Aigle et la participation de la communauté aux prises de décision (CGFA 2002).

Pour sa part, l'aspect préservation de la forêt apparaît dans les préoccupations de la Corporation puisqu'il est inscrit au plan de développement 2002-2006. La communauté s'engage à conserver la biodiversité de la forêt avec un minimum de 125 espèces d'oiseaux et la totalité des espèces de plantes et d'animaux recensées (CGFA 2002). Elle s'engage également à modifier les techniques de coupe utilisées sur son territoire pour réduire les impacts néfastes sur la forêt et améliorer la régénération de la ressource ligneuse (CGFA 2000).

La préoccupation économique n'étant pas la seule dans le mode de gestion de la Corporation, il est plus difficile d'harmoniser les désirs de tous les membres. Les citoyens, représentés par la municipalité, désirent obtenir le maximum de revenus en provenance

de la récolte de la matière ligneuse contrairement aux ZECs qui préfèrent diminuer les profits et en réinvestir une partie dans la conservation de la faune. Pourtant, la CGFA semble avoir réussi à maintenir une bonne entente entre les membres et est souvent présentée comme un modèle de gestion pour les forêts habitées. Un groupe de suivi fut créé dans le but de valider cette information, à savoir les performances de gestion de la Corporation (NEDG 2001).

### 2.1.2 La Forêt du mont Gosford

La Corporation de la Forêt habitée du mont Gosford (FHMG) fut fondée en 1996 à la suite d'une entente entre la municipalité de St-Augustin de Woburn et le MRNFQ. Elle se situe près de la frontière américaine dans la région de l'Estrie. La localisation de cette forêt est illustrée à la figure 4. La gestion de cette forêt repose sur une CvAF qui fut renouvelée en 2003 pour une durée de dix ans (Villemaire 2004a).

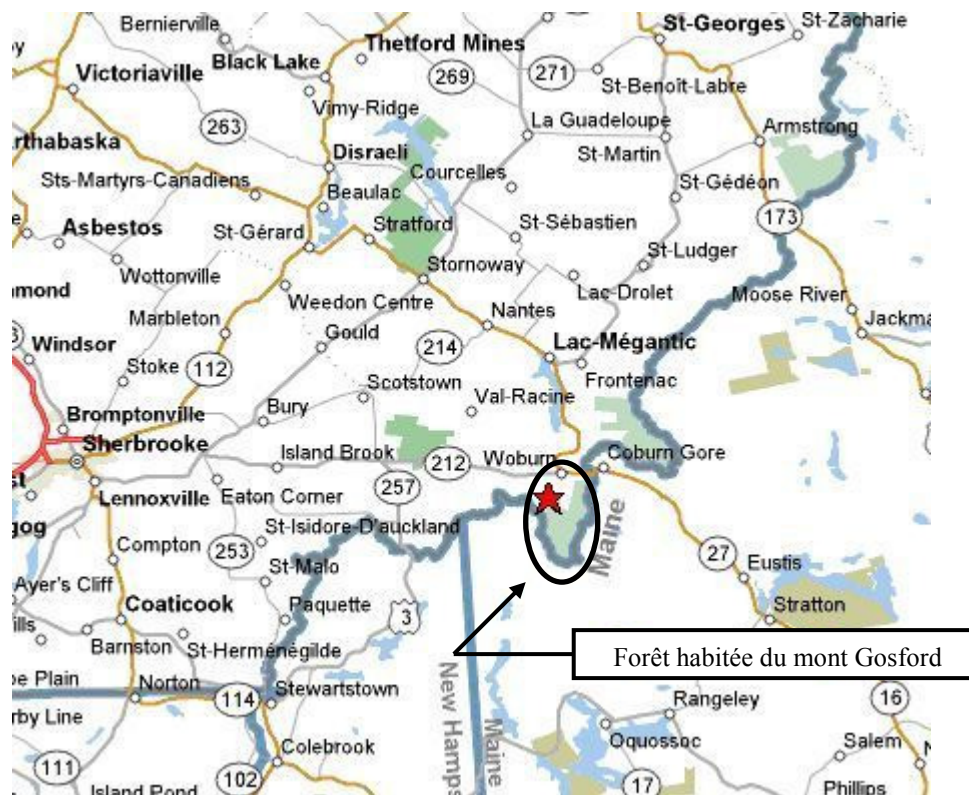


Figure 4 – Localisation de la Forêt habitée du mont Gosford  
Tiré de MapQuest (2006)

Le conseil d'administration de la FHMG regroupe cinq partenaires, la municipalité de St-Augustin de Woburn, une municipalité régionale de comté (MRC), un club de randonnée, un centre de formation professionnel et une ZEC, celle de Louise-Gosford où se situe la forêt. Un résumé de ces membres est présenté au tableau 5. Ce groupe gère la corporation nommée Gestion Mont Gosford.

Tableau 5 – Membres du conseil d'administration de Gestion Mont Gosford

<b>Membres de la corporation</b>	<b>Type d'organisation</b>
Municipalité de St-Augustin de Woburn	Municipalité
MRC du Granit	Municipalité
ZEC Louise-Gosford	ZEC
Club de randonnée Les sentiers frontaliers	OSBL
Centre de formation professionnelle du Granit	Institution d'enseignement

Inspiré de Villemaire (2004a)

Le rôle de ce regroupement est similaire à celui de la CGFA, soit de combler le besoin de la population locale en optimisant le développement socio-économique de la région tout en préservant les ressources naturelles (CGFA 2000). La moitié des emplois de la région proviennent de l'extraction des matières premières, du secteur manufacturier et du secteur de la construction (Limoges 2002). L'économie de la région dépend en grande partie de la récolte de matière ligneuse. Par contre, l'élaboration d'un plan de gestion multiresources est possible puisque d'autres activités, notamment les activités de plein air, apportent une certaine richesse à la communauté.

La corporation Gestion Mont Gosford joue le rôle de table de concertation permanente qui oriente les projets d'aménagement de son territoire; une forêt de 60 km<sup>2</sup> qui a une capacité de récolte annuelle de 7 900 m<sup>3</sup> de matière ligneuse (Villemaire 2004a). Cette récolte s'effectue de manière à atteindre deux objectifs, soit générer des profits et limiter les impacts négatifs sur la ressource ligneuse en employant des techniques de coupe moins dommageables et en récoltant la matière ligneuse sur de plus petites superficies (Villemaire 2004b). Les activités présentes sur le territoire, soit les coupes de bois et les activités récréotouristiques, procurent des retombées économiques directes de plus d'un demi-million de dollars chaque année (CGFA 2000). Ces revenus sont réinvestis au sein de la communauté. La priorité est donnée aux activités reliées à la récolte de matière ligneuse, incluant la partie administrative de la gestion. Par la suite, ce sont les activités

récréotouristiques, de recherches et de conservation de la faune, qui bénéficient des revenus (Villemaire 2004a).

Le dynamisme du groupe attira l'attention de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN). L'UQCN est le responsable québécois du programme Zones importantes pour la conservation des oiseaux au Canada (ZICO). Ce programme vise la protection des sites visités par des espèces d'oiseaux menacées. Un des critères de sélection des sites est le dynamisme des communautés et des intervenants locaux dans l'aménagement et la protection du territoire. Les associations de la région répondaient à ce critère.

La mise en place d'une ZICO est accompagnée de la rédaction d'un plan de conservation. Ce plan trace les grandes lignes des espèces devant être protégées, de celles pouvant être exploitées et des sites devant être restaurés. La réalisation de ce plan est la responsabilité de l'UQCN, mais elle s'effectue en partenariat avec les diverses communautés locales (Limoges 2002). La première étape de cette collaboration passe par la nomination d'un organisme local responsable de la gestion locale du projet. Pour la ZICO du Massif-du-Mont-Gosford, c'est la ZEC Louise-Gosford qui reçut le mandat de planifier les divers entretiens entre les intervenants locaux, dont la corporation Gestion Mont Gosford. Elle est également responsable de la planification de la table de concertation ZICO. Les principaux membres participants à la table de concertation sont cités au tableau 6.

Tableau 6 – Membres de la table de concertation ZICO du Massif-du-Mont-Gosford

<b>Membres entre les mois de novembre 2000 et juillet 2001</b>	<b>Type d'organisation</b>
Municipalité de St-Augustin de Woburn	Municipalité
ZEC Louise-Gosford	ZEC
Club de randonnée Les sentiers frontaliers	OSBL
Centre de formation professionnelle du Granit	Institution d'enseignement
Société de la faune et des parcs du Québec	Ministère
Ministère de l'environnement	Ministère
Ministère des ressources naturelles	Ministère
Service canadien de la faune	Publique
Société de loisir ornithologique de l'Estrie	OSBL
Diverses industries forestières	Privée
Divers propriétaires privés	Privée

Tiré de Limoges (2002)

Cette table rassemble tous les organisations et les propriétaires locaux affectés par l'instauration de la ZICO dans le but d'établir le plan de conservation. Ces membres se réunirent à plusieurs reprises entre les mois de novembre 2000 et juillet 2001. Le plan fut élaboré en collaboration avec la communauté locale; il entre donc dans le plan de gestion du territoire de la forêt habitée. Des experts ont aidé le regroupement à rédiger l'ébauche du plan qui fut soumise à tous les représentants des groupes locaux par le coordonnateur du programme ZICO. Les propositions qui ne correspondaient pas aux attentes des groupes furent retirées du plan de conservation (Limoges 2002). Dans le cas du plan de conservation de la Grive de Bicknell, la gestion participative de type concertation publique fut très importante. Tous les groupes impliqués furent consultés pour en arriver à un consensus, à un commun accord.

## **2.2 Concept des forêts modèles**

Le réseau canadien de forêts modèles a vu le jour au Sommet de la Terre de Rio en 1992. Cette initiative de gestion durable de la forêt est supervisée par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada (RNC). Le projet regroupe onze forêts modèles et trois projets spéciaux d'aménagement répartis sur l'ensemble du territoire canadien, soit

au moins une forêt modèle par province (RCFM 2006). La superficie totale du projet est de neuf millions d'hectares (FMOBDSL 2006).

L'objectif premier du projet est de démontrer que la gestion durable des ressources forestières, via la mise en place de nouvelles pratiques forestières, est envisageable. L'atteinte de cet objectif passe par la collaboration entre les divers représentants d'organismes privés et publics. Cette collaboration peut devenir complexe puisque les visions et besoins de chaque partenaire sont largement différents (FMOBDSL 2006). Parmi ces partenaires se retrouvent des groupes environnementaux, des industries forestières, des propriétaires de forêts, divers scientifiques, des agences gouvernementales et des organisations récréotouristiques. Ensemble, ils doivent développer les différents secteurs d'activités de la forêt dans l'esprit du développement durable, soit de conserver les ressources forestières pour que les générations futures puissent également l'utiliser (RCFM 2006). Les autres objectifs du projet sont résumés au tableau 7.

Tableau 7 – Objectif du programme de forêts modèles du Canada

<b>Objectif général</b>
Démontrer que la gestion durable des ressources forestières est envisageable.
<b>Objectifs spécifiques</b>
Accélérer la mise en œuvre, du développement durable et, en particulier, de l'aménagement intégré des ressources dans les pratiques forestières.
Appliquer des approches, méthodes, techniques et idées novatrices et imaginatives à l'aménagement des forêts.
Faire l'essai et la démonstration des meilleures pratiques forestières durables en recourant aux techniques et aux pratiques forestières les plus perfectionnées.

Modifié de RNC (1994)

Au niveau local, une forêt modèle est gérée par un OSBL. Elle ressemble à un laboratoire de recherche. Les intervenants testent les nouvelles techniques et les nouveaux concepts d'aménagement forestiers à l'intérieur de ces forêts. Ces tests permettent d'augmenter la vitesse de développement des techniques d'aménagement durable du territoire forestier. Ce projet étant sous la supervision du gouvernement fédéral, l'accès aux résultats de ces tests est facilité. Lorsque les résultats sont connus, la propagation des informations relatives à ces nouvelles techniques est rapide. Les forêts modèles canadiennes contribuent à augmenter la propagation des techniques de foresteries durables à d'autres

sites où les pratiques classiques d'aménagement du territoire sont en vigueur (RCFM 2006).

Chaque forêt compte son propre groupement de partenaires. Il représente l'ensemble des acteurs ayant des intérêts pour l'aménagement de la forêt. Le défi est d'obtenir un consensus au niveau d'une forêt modèle entre tous les partenaires. Ils doivent défendre leurs intérêts tout en respectant ceux des autres partenaires et en respectant les principes du développement durable, principalement la pérennité des ressources (RCFM 2006). Chaque groupe détermine les comités à mettre en place pour gérer le territoire dont il est responsable. Ce sont ces groupes qui vont élaborer les projets d'aménagement des ressources. Les projets seront soumis pour approbation au conseil d'administration de l'organisme gérant la forêt. Le conseil d'administration est composé de membres élus par les partenaires du regroupement (RNC 1994).

Le programme canadien des forêts modèles a suscité l'intérêt de plusieurs pays. Certains d'entre eux ont même adopté ce mode de gestion. Actuellement, trente forêts modèles se retrouvent dans plus de dix pays. Elles sont toutes regroupées sous la bannière du Réseau international des forêts modèles (RCFM 2006). De plus, des forêts modèles canadiennes sont jumelées avec des forêts de différents pays. Par exemple, la Forêt modèle de Foothills est jumelée avec la Forêt modèle de Chihuahua au Mexique. Ce lien permet des échanges de connaissances favorisant le développement des forêts modèles (RNC 1995).

### **2.2.1 La Forêt du Bas-Saint-Laurent**

La philosophie d'aménagement de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent (FMBSL) est basée sur la consultation régionale. Cette forêt se divise en trois zones d'aménagement toutes situées dans la région québécoise du Bas-Saint-Laurent (voir figure 5). L'ensemble de ces zones représente un territoire d'une superficie de 1130 km<sup>2</sup> (FMOBBSL 2006) occupé en majorité par des peuplements d'érablières et des sapinières à bouleau jaune (RNC 1994).



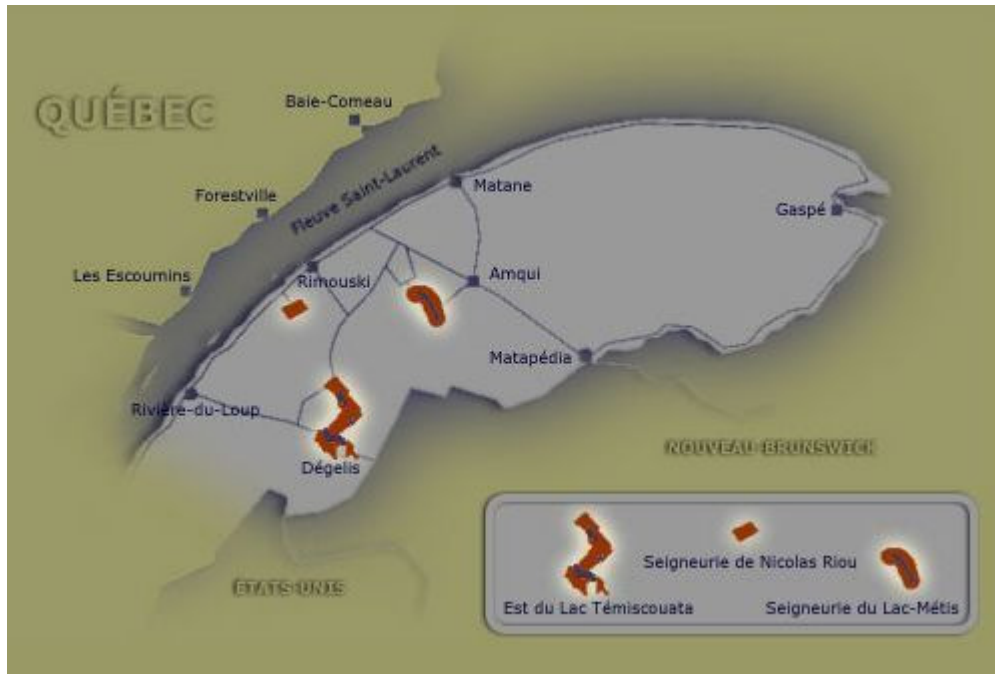


Figure 5 – Localisation de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent  
Tiré de FMOBBSL (2006)

Le projet de forêt modèle débuta en 1992 lorsque la corporation de la FMBSL répondit à un appel de projets du gouvernement canadien. C'est la communauté locale qui devait proposer un projet au gouvernement canadien. Elle devait montrer de l'initiative en prouvant que le groupe voulait aménager le territoire proposé selon le concept de foresterie durable (FMOBBSL 2006). À cette époque, le groupe se composait de quatre organismes, le Groupe forestier de l'Est du Lac Témiscouata, la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent et Abitibi-Consolidated. Le tableau 8 indique les partenaires de la corporation de gestion.

Tableau 8 – Principaux partenaires de la corporation de la FMBSL

Membres de la corporation	Type d'organisation
Groupe forestier de l'Est du Lac Témiscouata	Privée
Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval	Institution d'enseignement
Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent	Syndicat
Abitibi-Consolidated	Privée

Inspiré de FMOBBSL (2006)

En 2005, la composition du conseil d'administration de la Forêt modèle comptait dix personnes, neuf hommes et une femme (FMOBDSL 2005a). Ces personnes proviennent de divers organismes, dont des quatre organismes fondateurs de la corporation. La liste des membres du conseil se retrouve dans le tableau 9. Actuellement, ce groupe consulte périodiquement environ 40 organismes locaux qui collaborent au projet de la forêt modèle (MRNQ 2001).

Tableau 9 – Membres du conseil d'administration de la FMBSL en 2005

<b>Membre</b>	<b>Organisme</b>	<b>Fonction</b>
M. Adéodat St-Pierre	-	Président
M. Pierre Belleau	Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent	-
M. Gervais Bourque	Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata	-
M. Michel Dessureault	Faculté de foresterie et géomatique de l'Université Laval	Vice-président
M. Richard Kéroack	Abitibi-Consolidated	-
M. Augustin Lebeau	Service canadien des forêts de RNC	-
M. Magella Morasse	Faune Québec	-
M. Jacques Robert	Service canadien des forêts de RNC	-
Mme Nathalie St-Laurent	Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent	Secrétaire-trésorière
M. Jean Tremblay	Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent	-

Inspiré de FMOBDSL (2005a)

Pour faire connaître le projet, le groupe a tenu une journée d'information ouverte aux différents partenaires et collaborateurs. Cette journée avait pour but de clarifier les intérêts et les engagements des divers intervenants et de leur faire connaître les buts et objectifs du projet. À la suite de cette journée d'information, des séances de consultation furent tenues. L'objectif de ces séances était d'augmenter la participation de la population et des partenaires au projet. Les thèmes discutés étaient axés sur les activités de chasse, de pêche, d'acériculture, d'agriculture, de tourisme, de la forêt et de l'environnement (FMOBDSL 1994). Après ces séances de consultation, la corporation connaissait les attentes des partenaires et les partenaires connaissaient les objectifs du projet de forêt modèle.

L'objectif général visé est le même que celui présent dans l'ensemble des projets des forêts modèles, soit de démontrer qu'il est possible de mettre en place un système d'aménagement durable du territoire. De manière plus spécifique, le groupe vise le développement économique de la région. Il croit qu'en octroyant à long terme la gestion des ressources aux communautés locales, les membres de la communauté auront tendance à demeurer dans la région réduisant l'exode des populations vers les grands centres. La dépendance de la communauté aux activités forestières, notamment la récolte de matière ligneuse, a fortement influencé cette décision (FMOBDSL 2006).

Pour parvenir à un système de gestion durable de la forêt, la corporation propose la gestion intégrée des ressources. L'aménagement intégré des ressources impose aux gestionnaires la prise en compte des diverses ressources de la forêt dans leur plan d'aménagement. Parmi ces ressources se retrouvent la matière ligneuse, la faune, les activités récréotouristiques, les milieux humides et les paysages. La valeur de ces ressources varie selon la perception des divers utilisateurs. La Forêt modèle utilise l'approche de la consultation publique pour faire participer la population à l'attribution des valeurs aux diverses ressources et à l'établissement des objectifs d'aménagement. Dans ce type de gestion, il est également important de comprendre le fonctionnement de la forêt et des interactions entre les ressources. Les connaissances acquises sont clairement exprimées dans le plan d'aménagement multiressources publié tous les trois ans par la Forêt modèle. Ces choix de gestion sont évalués lors du suivi des opérations. Une série de critères et d'indicateurs d'aménagement forestier durable servent à évaluer la performance du plan d'aménagement multiressources (FMOBDSL 2006).

La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent est une forêt privée, contrairement aux autres forêts faisant partie du programme des forêts modèles (FMOBDSL 2006). Les gestionnaires cherchent à démontrer qu'il est possible d'utiliser le bois sans l'épuiser. Pour y parvenir, le groupe a instauré deux approches de gestion sur son territoire, l'approche de la métairie, préconisée sur deux zones appartenant à la compagnie Abitibi-Consolidated, et l'approche de la gestion regroupée appliquée sur la superficie restante de la forêt et touchant un territoire occupé en majorité par des municipalités (MRNQ 2001). Chacune de ces trois zones appartient à la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, mais possède son propre plan d'aménagement multiressources. La Forêt modèle produit trois plans d'aménagement central, un pour chacune de ses zones.

Le système des fermes forestières en métayage fut implanté par le groupe de gestion pour répondre aux pressions de plus en plus fortes de la population locale. Les citoyens de la région souhaitaient l'implantation de fermes forestières pour stabiliser l'économie locale. Le groupe de gestion implanta ces fermes. L'Abitibi-Consolidated signa une entente avec la Corporation de gestion de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. Cette entente permet le transfert des droits de gestion et d'exploitation des diverses ressources situées sur le territoire d'Abitibi-Consolidated à la corporation de gestion, notamment les ressources ligneuses, fauniques et récréatives (FMOBDSL 2006).

Le système de métayage consiste à diviser la superficie de la forêt en plusieurs petits lots de terre. Chaque ferme forestière est responsable, et non-proprétaire, d'un lot de terre d'environ 10 km<sup>2</sup>. Le responsable de la ferme forestière assure la gestion de la récolte de la matière ligneuse et partage les profits engendrés avec le propriétaire du lot de terre (FMOBDSL 2006). La récolte de la matière ligneuse s'effectue selon un plan d'aménagement propre à chaque ferme forestière. Le métayer est également responsable de la gestion des autres secteurs d'activités du plan d'aménagement multiressources (MRNQ 2001). Ce plan est commun à toutes les fermes de la seigneurie. Chaque année, le métayer présente un plan d'intervention et une programmation forestière de toutes les activités qui seront effectuées sur son territoire, dont la récolte de la matière ligneuse et les activités récréotouristiques. Les métayers doivent réaliser ces activités de manière durable. À chaque cinq ans, ils doivent préparer un plan de gestion. Tous ces plans sont présentés à la corporation de gestion de la forêt modèle. Elle doit les approuver. Les plans doivent correspondre aux critères d'aménagement établis dans le plan de gestion multiressources de l'ensemble du territoire (FMOBDSL 2006).

Actuellement, les profits réalisés proviennent presque exclusivement de la vente de la matière ligneuse. Le détail des profits des métayers est illustré à la figure 6. À court terme, les partenaires du projet prévoient une augmentation significative des revenus provenant des autres secteurs du plan de gestion multiressources, dont celui du secteur récréotouristique (MRNQ 2001). Ce plan de gestion est révisé aux cinq ans.

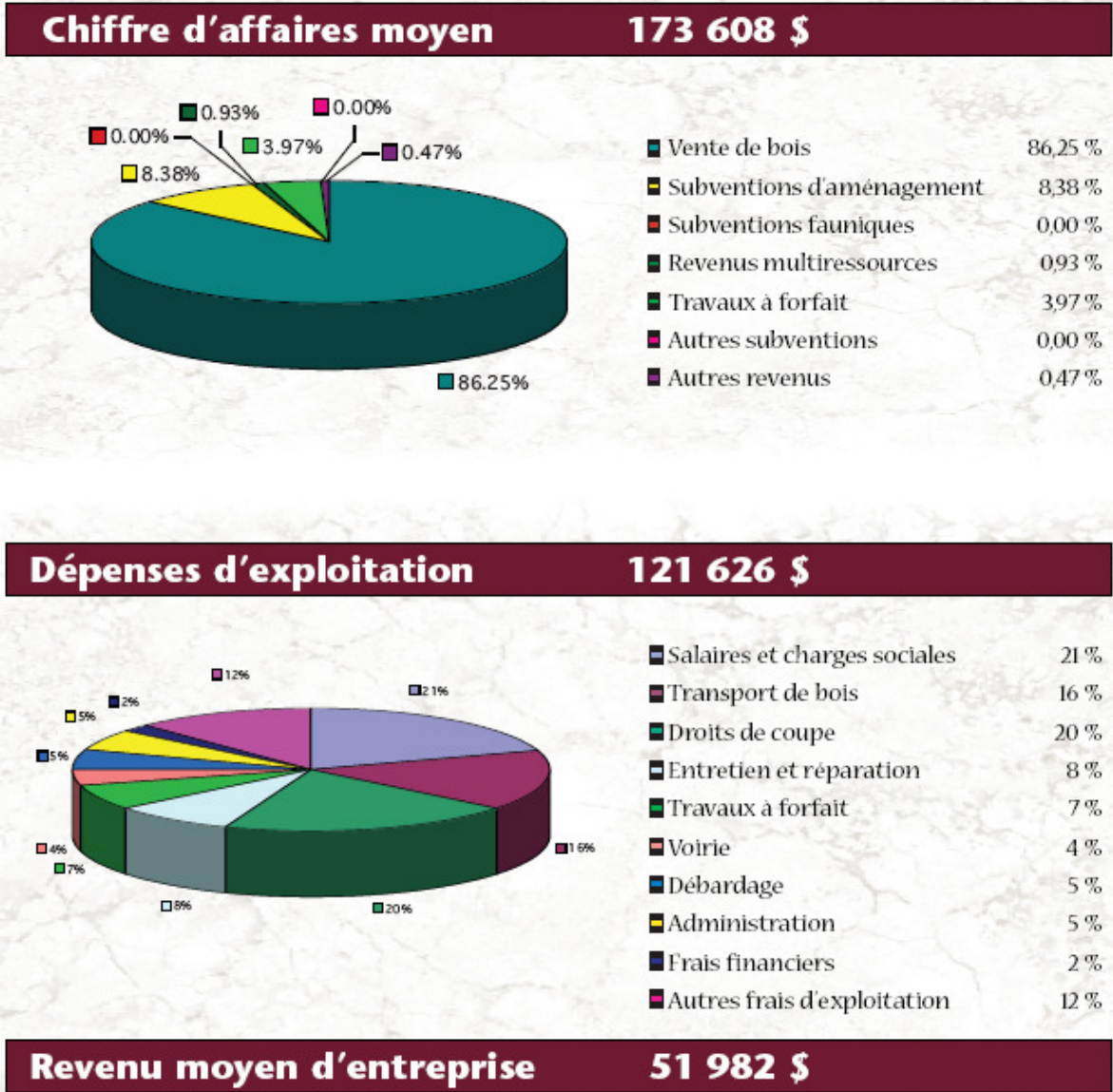


Figure 6 – Bilan financier des métayers de la FMBSL  
Tiré de FMOBDSL (2005b)

Pour faciliter la mise en marche des fermes forestières, les métayers ont reçu diverses formations sur les activités de gestion d'entreprise et de gestion de la forêt (FMOBDSL 1994). De plus, à la fin de chaque année financière, le groupe de gestion de la Forêt modèle organise une rencontre avec les métayers. Cette rencontre permet de faire le bilan des activités réalisées et d'échanger de l'information sur les activités à venir et les nouvelles règles de fonctionnement de la corporation (FMOBDSL 2005a).

Pour sa part, la gestion regroupée de l'aménagement du territoire de la forêt modèle permet, comme son nom l'indique, de regrouper les sept cents petits propriétaires du territoire restant de la forêt modèle. Cette forme de gestion offre plusieurs avantages, dont la possibilité de vendre la matière ligneuse en commun afin d'obtenir un meilleur prix, d'optimiser l'achat d'équipements en favorisant les économies d'échelle, puisque des achats peuvent être mis en commun, et de stimuler la création d'emplois au sein de la communauté locale (FMOBDSL 2006). Dans cette approche, le Groupement forestier veut favoriser le développement des activités complémentaires à la coupe de bois. Il propose une gestion non traditionnelle des ressources forestières dans le but de protéger cette dernière. Les propriétaires des lots conservent le droit de gestion de leur territoire. Ils peuvent aménager la forêt de la manière qu'ils souhaitent. Cependant, ils ont accepté de suivre les conditions proposées par le regroupement, comme la mise en place d'un plan d'aménagement multiressources. Dans ce cadre, le Groupement forestier offre des services de gestion non traditionnels reliés à la mise en place du plan d'aménagement multiressources (MRNQ 2001).

L'appui de la population locale fut nécessaire pour établir le premier plan d'aménagement multiressources. L'objectif du Groupement forestier est de modifier les pratiques de gestion de la ressource ligneuse à l'intérieure d'une forêt privée. Une consultation fut réalisée auprès des organismes locaux qui représentaient les utilisateurs des ressources forestières. Elle a permis d'établir les bases des orientations, des stratégies et des moyens à prendre pour modifier le comportement des propriétaires privés de la forêt et les amener à aménager de manière durable leur territoire (FMOBDSL 2006). Le tableau 10 présente une liste des principaux acteurs locaux rencontrés lors de la consultation. Ces rencontres aboutirent sur une entente entre les organismes locaux sur les objectifs à atteindre. Ces objectifs servirent de base pour lancer le projet de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent.

Tableau 10 – Participants à la consultation publique de la FMBSL

<b>Acteurs locaux rencontrés</b>
Les propriétaires de boisés
Le Groupe forestier de l'Est du Lac Témiscouata
La MRC de Témiscouata
La Société touristique
La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent

Tiré de FMOBBSL (2006)

En 2006, les partenaires de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent dressèrent une liste de trente-cinq indicateurs de développement durable forestier. Cette liste est en grande partie basée sur les six critères d'aménagement durable des forêts mis sur pied par le Conseil canadien des Ministres des forêts en 1994 à la suite du Sommet de la Terre de Rio. Ces critères sont énumérés au tableau 11.

Tableau 11 – Critères du Conseil canadien des Ministres des forêts

<b>Critères d'aménagement durable des forêts</b>
1. La conservation de la diversité biologique.
2. Le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers.
3. La conservation des ressources pédologiques et hydriques.
4. La contribution des écosystèmes forestiers aux cycles écologiques planétaires (comme le CO <sub>2</sub> ).
5. Les avantages multiples pour la société.
6. L'acceptation de la responsabilité de la société à l'égard du développement durable.

Tiré de FMOBBSL (2006)

Les indicateurs de développement durable forestier de la Forêt modèle sont des indicateurs de performances. Ils servent à évaluer les programmes d'aménagement forestier de la Forêt modèle. De plus, la corporation de gestion espère qu'à moyen terme ses indicateurs puissent aider le programme de certification environnementale des produits forestiers. La corporation ne s'est pas seulement inspirée des critères du Conseil canadien des Ministres des forêts pour mettre sur pied sa liste d'indicateurs. Elle voulait produire des indicateurs caractérisant les enjeux locaux et les besoins de la population. Le type de gestion choisi pour satisfaire ce besoin fut l'approche de la consultation publique. Les valeurs sociales découlant de la consultation publique sur les plans d'aménagement multiresources ont également influencé la création des indicateurs de

performance de la corporation. De plus, la Forêt modèle s'est imposé trois caractéristiques supplémentaires que les indicateurs doivent rencontrer. Elles sont énumérées au tableau 12 (FMOBBSL 2006).

Tableau 12 – Caractéristiques communes des indicateurs de performance de la FMBSL

<b>Critères d'aménagement durable des forêts</b>
Les indicateurs doivent être mesurables.
Les coûts de leur mesure doivent être raisonnables.
Ils doivent permettre de visualiser les progrès réalisés.

Tiré de FMOBBSL (2006)

La liste des indicateurs de la Forêt modèle suit au tableau 13.

Tableau 13 – Indicateurs de performance de la FMBSL

<b>Indicateurs locaux pour une foresterie durable</b>
1. Répartition des types de couvert et des classes d'âge par type de couvert
2. Superficie des coupes totales
3. Interventions dans les écosystèmes fragiles ou rares
4. Diversité des communautés aviaires
5. Interventions dans l'habitat d'espèces menacées, vulnérables ou exceptionnelles
6. Superficie déboisée, régénérée de façon naturelle par rapport à celle reboisée
7. Superficie occupée par des essences exotiques
8. Répartition des classes de densité du couvert forestier
9. Superficie moyenne et distribution des plantations résineuses monospécifiques
10. Biomasse forestière
11. Interventions dans les milieux sensibles
12. Couverture forestière des bassins hydrographiques
13. Superficie des milieux humides, incluant les plans d'eau, dans l'environnement forestier
14. Intervention dans l'environnement immédiat des lacs et des cours d'eau permanents
15. Prélèvement annuel par rapport à la capacité de production de la forêt par catégorie d'essence
16. Volume marchand par catégorie d'essence
17. Répartition des classes d'âge du couvert forestier
18. Proportion de travaux d'éducation de peuplement par rapport à l'ensemble des travaux sylvicoles
19. Interventions dans les aires de confinement de l'original
20. Interventions dans l'environnement immédiat des secteurs d'intérêt



(Suite du tableau 13 – Indicateurs de performance de la FMBSL)

<b>Indicateurs locaux pour une foresterie durable</b>
21. Structure d'âge des populations
22. Revenu moyen du producteur forestier
23. Part du revenu des producteurs attribuable à la vente de bois et aux subsides à l'aménagement
24. Emplois permanents et saisonniers (assurance-emploi)
25. Âge moyen de la relève dans le secteur forestier
26. Degré d'atteinte du potentiel agricole
27. Bénéfices moyens des fermes forestières
28. Embauche sur les fermes forestières
29. Valeur de la sous-traitance
30. Volume mis en marché par catégories de produit et par rapport à la capacité de la forêt
31. Rencontres annuelles de consultation auprès de la population et des métayers
32. Participation financière à l'aménagement et au développement durable
33. Investissement dans la recherche et le développement lié au secteur forestier
34. Contribution à la formation de la main-d'oeuvre et à l'éducation du public en matière de foresterie durable
35. Degré de conscientisation de la population au développement durable

Tiré de FMOBBSL (2006)

L'autre source de référence importante provient des consultations publiques sur les valeurs des citoyens par rapport aux enjeux de la gestion forestière durable. Au travers de ces consultations, le groupe cibra les attentes ainsi que les valeurs de la population locale. Ces éléments furent pris en compte lors de l'établissement des indicateurs. Au printemps 2001, le groupe publia son premier portrait d'ensemble de l'aménagement durable (MRNQ 2001). Les promoteurs de la forêt modèle espèrent ainsi, en déléguant la gestion des ressources forestières à long terme à des groupes privés, favoriser l'enracinement de la communauté locale et son implication dans le développement régional de son territoire (FMOBBSL 2006).

### **2.2.2 La Forêt de Foothills**

La Forêt modèle de Foothills se situe entièrement sur des terrains publics dans la province de l'Alberta, à la frontière de la Colombie-Britannique. La carte de la figure 7 présente la localisation de cette forêt. Les principaux types de forêt qui s'y retrouvent sont la forêt

boréale, la forêt montagnarde, la forêt subalpine et la forêt alpine (RNC 1995). Sa superficie de 2,75 millions d'hectares en fait la deuxième plus grande forêt modèle du réseau canadien (FMF 2006a).



Figure 7 – Localisation de la Forêt modèle de Foothills  
Modifié de FMF (2006a)

Dans son mode de gestion, la Forêt modèle de Foothills (FMF) intègre toutes les composantes de son environnement; à savoir, la ressource ligneuse, la ressource hydrique, les ressources récréotouristiques, les ressources culturelles et les ressources écologiques (NEDG 2001). Il s'agit, comme dans les exemples précédents, de gestion multiressources du territoire. La liste des programmes de recherche de la FMF démontre la volonté des partenaires de développer tous les secteurs d'activités du territoire. Elle se retrouve au tableau 14. Ces programmes sont basés sur les critères mis sur pied par le Conseil canadien des Ministres des forêts. Ce sont les mêmes critères qui furent utilisés par la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent pour développer ses indicateurs d'aménagement forestier durable, voir tableau 11 de la section précédente.

Tableau 14 – Programmes de recherche en cours sur le territoire de la FMF

<b>Domaines de développement des programmes de recherche</b>	
Aboriginal Involvement	Geographic Information Systems
Adaptive Forest Management	Grizzly Bear Program
Chisholm / Dogrib Fires Program	Local Level Indicators
Climate Change	Natural Disturbance
Communications and Extension	Northern East Slopes Integrated Resource Management Plan
Education and Interpretation	Social Science
Fish and Watershed	Woodland Caribou
Foothills Growth and Yield Association	Alberta Biodiversity Monitoring

Tiré de FMF (2006a)

La Forêt modèle de Foothills préconise une structure de décision axée sur le consensus entre les membres et un partage des prises de décision. Son conseil d'administration se compose des principaux partenaires du projet. Chaque partenaire possède un certain nombre de droits de vote selon l'importance de son implication dans la gestion des ressources forestières, dont la ressource ligneuse. Les principaux partenaires ainsi que le nombre de votes qu'ils détiennent sont présentés dans le tableau 15. La structure du conseil d'administration est révisée périodiquement pour assurer une représentation adéquate des organismes influencés par la gestion de la forêt (FMF 2006b).

Tableau 15 – Membres du conseil d'administration de la FMF

<b>Organisation</b>	<b>Nombre de membres votant</b>
Premières Nations	2
Alberta Chamber of Resources	1
Alberta Community Development	1
Alberta Forest Products Association	1
Alberta Sustainable Resource Development	4
Association canadienne des producteurs de pétrole	1
Service canadien des forêts	1
Coal Association of Alberta	1
Parc national du Canada Jasper	2
Gouvernement municipal	1
Université d'Alberta	1
West Fraser Mills Ltd.	3

Modifié de FMF (2006b)

Il y a deux niveaux de partenariats dans la FMF. Les partenaires de premier niveau appuient l'idée et le concept de la FMF sans s'impliquer davantage dans le projet. Ceux du deuxième niveau contribuent financièrement au projet et participent activement à la gestion de la forêt modèle. Cette gestion est sous la responsabilité du conseil d'administration de cet OSBL. Les décisions prises, par vote majoritaire, sont par la suite transmises aux membres des groupes et aux autres partenaires du projet qui ne siègent pas sur le conseil (NEDG 2001). Cette procédure assure une transparence dans les décisions prises et un accès aux informations à un nombre important de personnes. Le système de gestion se compose également d'un comité exécutif, d'un directeur général, d'une équipe d'implantation des projets, d'une équipe responsable des activités, de plusieurs équipes responsables des programmes de recherche et des projets, de scientifiques, d'un comité technique et de personnels de soutien employés à temps plein (FMF 2006a).

Chaque équipe a un rôle à jouer dans la gestion de la forêt et possède ses responsabilités. Par exemple, le rôle du comité exécutif est d'émettre des recommandations au conseil d'administration pour guider et faciliter le choix de ces décisions. Dans le cas du directeur général, il administre les activités quotidiennes de la forêt en plus d'être responsable du personnel de soutien et de l'avancement du programme de recherche. Il doit transmettre le compte rendu de ses opérations au président du conseil d'administration. Pour sa part, l'équipe d'implantation des projets alimente en recommandations le conseil d'administration au sujet des programmes de recherche, des projets de recherche et des programmes d'intégration. (FMF 2006a).

La figure 8 illustre le schéma de gestion de la FMF. Il s'agit d'un modèle de gestion cyclique permettant des ajustements selon les résultats des divers programmes.

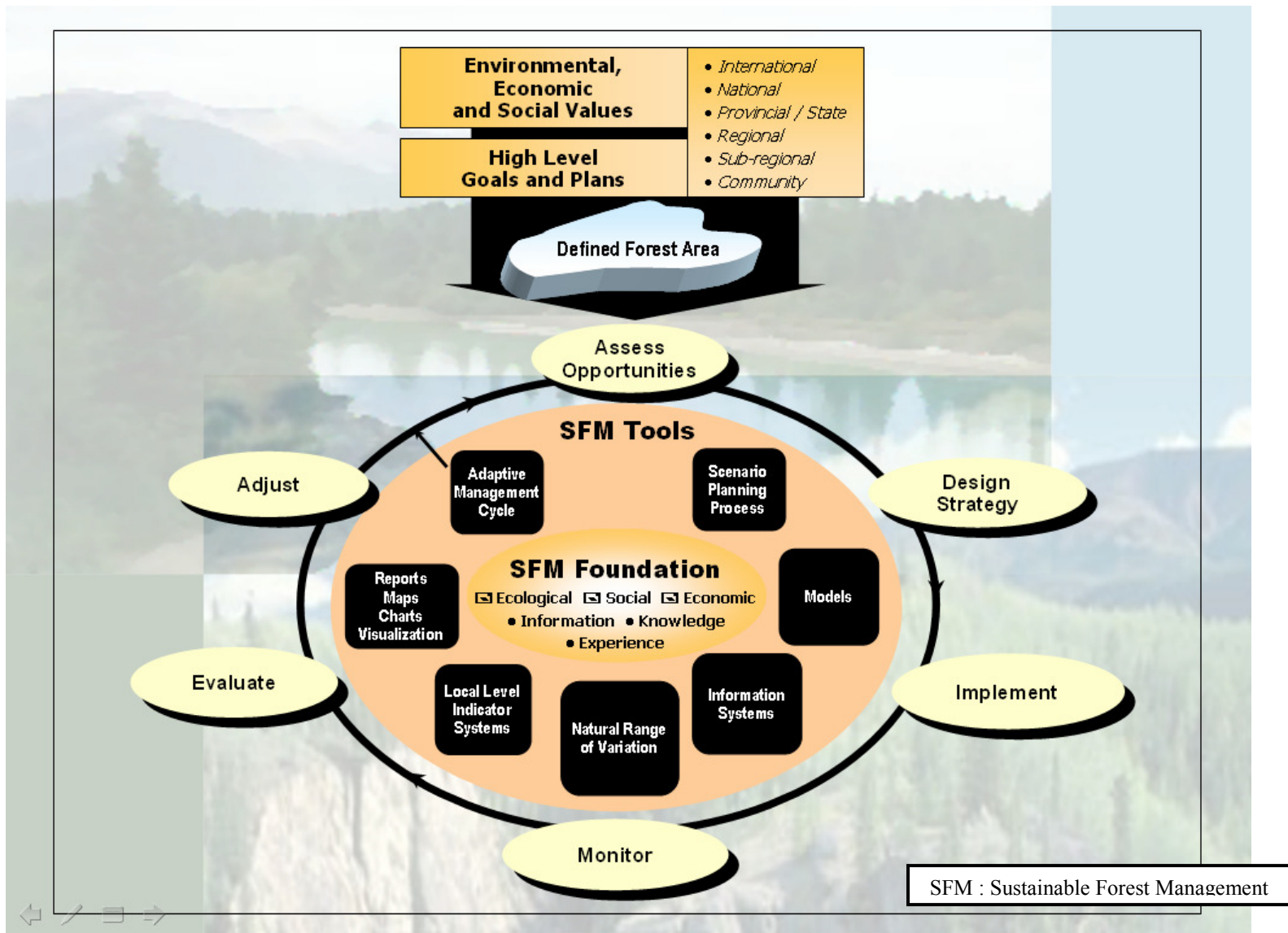


Figure 8 – Diagramme du système de gestion de la Forêt modèle de Foothills

Tiré de Jones et Andison (2006)

La FMF veut devenir un exemple dans le domaine de la gestion durable de la forêt. Elle veut permettre à l'Alberta et au Canada d'être reconnus comme les leaders mondiaux dans le secteur de la gestion durable des forêts (FMF 2006a). Sa mission est de développer des solutions pratiques pour le développement durable de l'aménagement des forêts de l'Alberta. Elle détient les pouvoirs légaux d'appliquer les décisions concernant la gestion des terres. Sa structure administrative permet d'intégrer un grand nombre de partenaires. Pour appuyer le conseil, soixante-treize autres organismes ont joint les rangs de la FMF. Ils proviennent de toutes les sphères d'activité rattachées à la forêt. Les intérêts des membres dans l'aménagement de la forêt sont différents, mais concernent toutes les activités pratiquées sur son territoire. Ce groupe de gestion se perçoit comme un groupe « unique » (NEDG 2001) puisqu'il rassemble des partenaires à idéologies différentes. Le tableau 16 liste les caractéristiques provenant de l'autoportrait du groupe.

Tableau 16 – Autoportrait du groupe FMF

<b>Caractéristiques</b>
Les partenaires sont influencés par la FMF ou son processus.
Les partenaires travaillent ensemble pour optimiser les résultats.
Les partenaires véhiculent les valeurs, les enjeux et préoccupations de leur organisme respectif.
Les partenaires donnent une représentation générale; ils proviennent de tous les secteurs de la forêt.
Les partenaires se partagent les connaissances et les informations qu'ils possèdent.
Les partenaires ont l'esprit ouvert, respectent le point de vue des autres et croient au processus démocratique.
Les partenaires apportent une contribution au projet.
Les partenaires font la promotion des buts et objectifs de la FMF.
Les partenaires sont responsables de la mise en application de l'information et des résultats.
Les partenaires prévoient un partage équitable des profits.

Tiré de NEDG (2001, pp. 72-73)

Deux objectifs généraux furent fixés lors de la création de la FMF : assurer un approvisionnement durable de la ressource ligneuse par la mise en place d'une gestion efficace du territoire et sensibiliser tous les usagés et acteurs de la forêt, du niveau local au niveau international, à l'importance d'une gestion durable des ressources forestières intégrée dans un plan de gestion multiressources. L'atteinte de ces objectifs doit se réaliser par l'application de solutions pratiques efficaces. Un des objectifs spécifiques découlant des deux objectifs principaux a trait à la gestion participative. Le groupe souhaite l'augmentation de l'implication de la population à la FMF (NEDG 2001). De plus,

le groupe cherche à comprendre et à réduire l'empreinte écologique des usagers de la forêt et à mesurer le côté soutenable des trois secteurs du développement durable (FMF 2006a). En 2006, le groupe de gestion implante la troisième phase de gestion de la forêt. Les quatre objectifs de cette phase furent déterminés par le conseil d'administration conjointement avec les acteurs influençant l'aménagement du territoire (FMF 2006b). Il s'agit de démontrer que l'aménagement forestier durable est possible, de développer et d'implanter des mécanismes technologiques d'aménagement forestier durable, d'optimiser les systèmes de communication et les programmes de recherche et, finalement, de supporter et d'influencer les politiques d'aménagement durable de la forêt. Durant cette troisième phase, la FMF veut de plus rendre publiques les informations recueillies et les conclusions obtenues de certains programmes de recherche (FMF 2006a).

Les résultats financiers du projet assurent la viabilité de la forêt modèle. Les revenus de l'année 2004-2005 s'élèvent à environ 2,4 millions de dollars. À ce montant, il faut ajouter une contribution interne des membres de la FMF qui s'élève à près de 800 000 \$ pour un total d'environ 3,2 millions de dollars. Les revenus sont suffisants pour combler les dépenses de cette même année qui s'élèvent à un peu moins de 2,9 millions de dollars. Malgré que les résultats financiers soient positifs, une grande partie des revenus de la FMF proviennent du secteur public, soit environ 40 %. Un retrait des apports financiers des différents niveaux de gouvernements pourrait signifier la fin de la forêt modèle ou une importante diminution de ces activités (FMF 2005).

### 3. EXEMPLES DE GESTION LOCALE DES RESSOURCES HYDRIQUES

La gestion de l'eau au Québec est un sujet d'actualité, notamment la question de l'exportation de l'eau potable. Est-ce que l'eau doit demeurer un bien collectif public non monnayable ou peut-elle être commercialisée dans le but de l'exporter vers d'autres pays? Le débat est enclenché et pourrait modifier de manière importante la gestion des ressources hydriques au Québec dans un avenir rapproché.

À l'heure actuelle, la responsabilité de la gestion des ressources hydriques revient à deux groupes principaux, les organisations de bassin versant (OBV) et les municipalités régionales de comtés (MRC). Les OBV sont responsables de l'élaboration des plans directeurs de l'eau (PDE) tandis que les MRC doivent réaliser les schémas d'aménagement et de développement (SAD). Le PDE rassemble les informations sur les problématiques hydriques et environnementales du bassin versant, la liste des milieux humides et aquatiques, la liste des enjeux et orientations de développement et les actions qui seront entreprises par le groupe de gestion pour remédier à ces problématiques et améliorer la qualité de l'eau du bassin (MDDEPQ 2002). Le contenu du PDE est illustré à la figure 9.

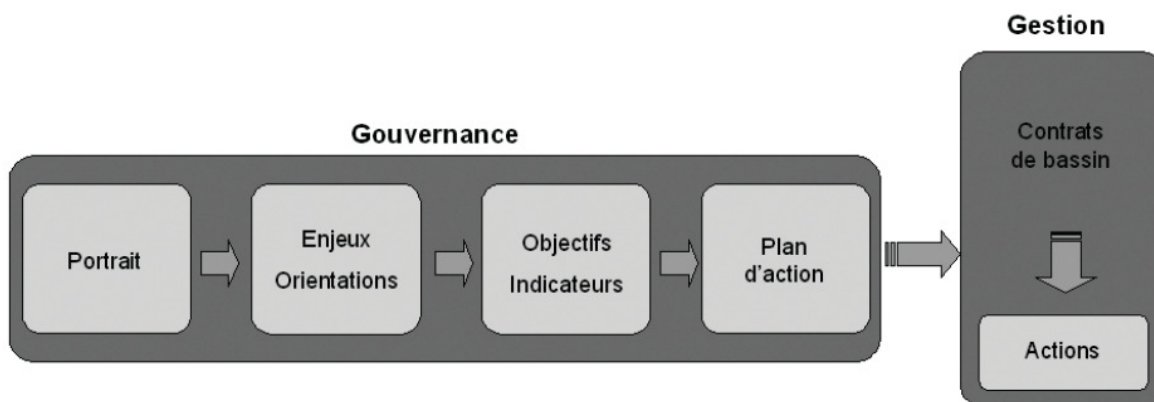


Figure 9 – Contenu du PDE

Tiré de ROBVQ (2006a, p. 46)

Pour sa part, le SAD présente les lignes directrices de l'aménagement du territoire de la MRC. Il est en vigueur dans les limites administratives de la MRC. Il permet un développement global des enjeux municipaux, principalement des enjeux économiques. Il



englobe également les aspects sociaux et environnementaux de la MRC, dont la gestion de l'eau (MAMRQ 2006). Dans cette section, c'est la gestion locale des ressources hydriques par les OBV qui sera décrite. Cette approche de gestion entre dans la définition de gestion locale des ressources.

### 3.1 Organisations de bassin versant

La gestion par bassin versant au Québec est basée sur une approche territoriale. Ce ne sont pas les limites administratives des MRC qui délimitent le territoire de gestion, mais plutôt les lignes de partage des eaux. Ce sont des limites naturelles illustrées à la figure 10.



Figure 10 – Ligne de partage des eaux

Tiré de ROBVQ (2006a, p. 6)

Les lignes de partage des eaux sont définies comme la jonction entre les points les plus élevés qui indiquent l'écoulement des eaux. Toutes les eaux de ruissellement qui aboutissent au même endroit font partie du même bassin versant. Ce territoire est dit isolé du point de vue hydrologique (ROBVQ 2005). La figure 11 montre un exemple de bassin versant.

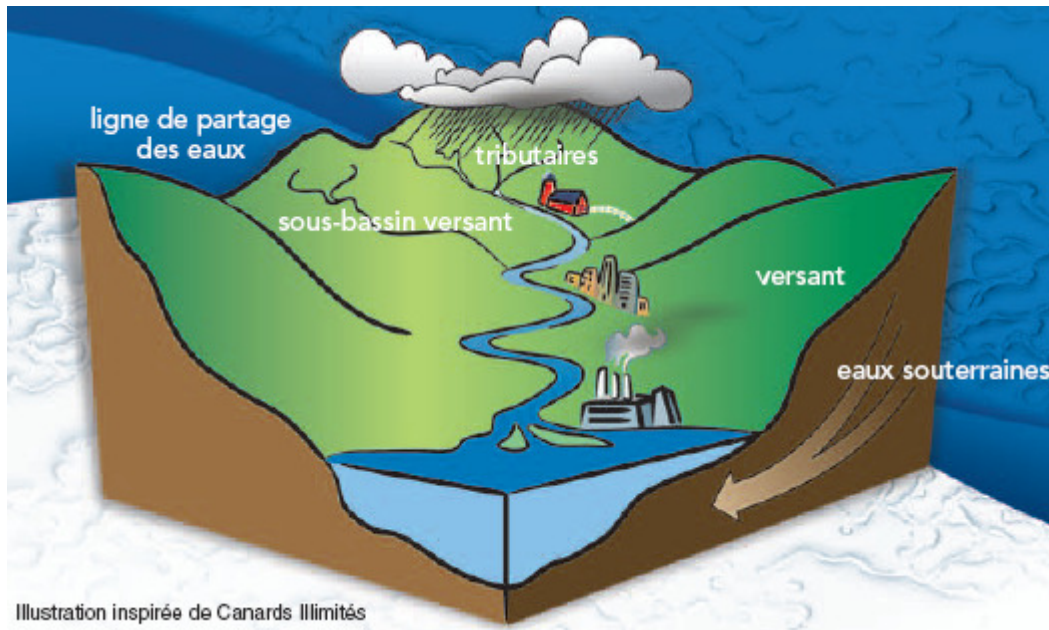


Figure 11 – Exemple de bassin versant  
Tiré de ROBVQ (2006b, p. 2)

L'eau s'écoulant hors des limites des MRC, donc hors de leurs ressorts, est toujours affectée par le système de gestion des bassins versants. Ce mode de gestion comporte un second aspect important. Il réunit dans un même cadre de gestion la gestion de l'eau, des écosystèmes et des usages de l'eau préconisés par les acteurs locaux. Pour obtenir un plan de gestion globale des ressources hydriques, les OBV utilisent l'approche de la concertation publique des acteurs locaux. L'objectif est de connaître les intérêts des acteurs locaux dans la préservation et l'utilisation des ressources hydriques. Lorsque ces informations sont connues, elles sont combinées aux expertises locales et régionales pour permettre la rédaction du plan de gestion. Le PDE a comme objectif de satisfaire les intérêts locaux dans l'utilisation des ressources tout en préservant et en améliorant sa qualité. Ce travail doit s'effectuer dans une perspective de développement durable (MDDEPQ 2002). La Politique nationale de l'eau et le COGESAF énumèrent une série d'avantages de la gestion par bassin versant. Cette liste est reproduite au tableau 17.

Tableau 17 – Avantages de la gestion par bassin versant

<b>Avantages énumérés dans la Politique nationale de l'eau et par le COGESAF</b>
Connaître l'utilisation du territoire ainsi que les pressions exercées sur l'environnement et sur la qualité de l'eau.
Avoir une vision commune à long terme.
Avoir une vision globale du territoire afin d'agir localement sur un problème sans causer d'impacts négatifs ailleurs dans le bassin.
Gérer les ressources dans un esprit de développement durable.
Préserver et rétablir la santé des écosystèmes.
Développer un sentiment d'appartenance et de solidarité à son milieu.
Effectuer des démarches de sensibilisation et de mobilisation en tenant compte de la réalité locale.
Faire une meilleure utilisation de l'argent destiné à l'amélioration de la ressource eau.
Concertation de tous les acteurs de l'eau balisée par les principes de développement durable.
Protection systématique des plans d'eau, des milieux humides et de leurs écosystèmes ayant une valeur écologique pour la ressource eau.
Accélération de la dépollution des plans d'eau et de leur restauration.
Maintenir ou retrouver les usages perdus, tels que la baignade, la pêche ou autres activités récréotouristiques.
Possibilité pour la population de participer plus activement au devenir de ses plans d'eau.
Plus grande imputabilité des acteurs de l'eau sur le plan individuel et collectif.
Efficacité plus grande dans la mise en œuvre des plans, des politiques et des programmes par une meilleure concertation, par une mise en commun de ressources et d'expertises et par une vision commune quant aux gains environnementaux recherchés.
Équilibre à maintenir entre les différentes dimensions socio-économique et environnementale et du développement durable.

Tiré de MDDEPQ (2002, p. 2) et COGESAF (2006)

Le mode de planification préconisée par les OBV est celui de la gouvernance participative. Il s'agit d'un processus de travail continu et concerté intégrant toutes les parties intéressées, voir figure 12.

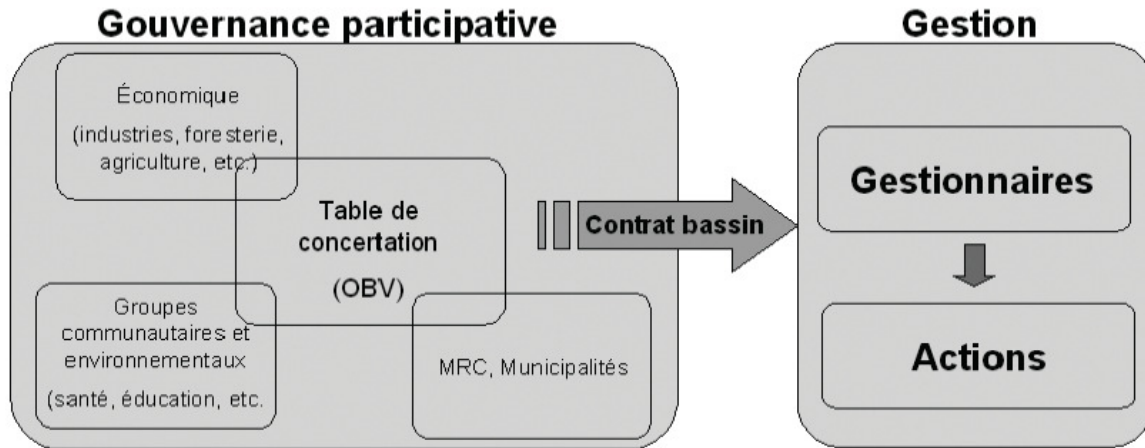


Figure 12 – Schéma illustrant la gouvernance participative  
Tiré de ROBVQ (2006a, p. 19)

Les OBV appliquent une planification globale à l'ensemble du territoire du bassin versant. Cette planification inclut la consultation et la participation des acteurs locaux de différents niveaux d'influence autour d'une table de concertation. C'est lors de ces regroupements que les représentants des MRC, des municipalités, des industries, des agriculteurs et des groupes communautaires établissent le plan directeur d'interventions pour le bassin versant (ROBVQ 2006a). Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) a établi des listes des principaux objectifs et avantages de ce processus. Elles sont retranscrites aux tableaux 18 et 19.

Tableau 18 – Les objectifs de la gouvernance participative selon le ROBVQ

Objectifs de la gouvernance participative
Éviter les chevauchements de compétences et les décisions unilatérales.
Démocratiser la prise de décision.
Faire en sorte que les gestionnaires réalisent une gestion intégrée de l'eau.
Développer une vision commune à long terme.
Développer un sentiment d'appartenance et de solidarité à son milieu.
Effectuer des démarches de sensibilisation et de mobilisation des gens du milieu en tenant compte de la réalité locale.

Tiré de ROBVQ (2006a, p. 12)

Tableau 19 – Les avantages de la gouvernance participative selon le ROBVQ

Avantages de la gouvernance participative
Réduire les coûts sociaux dus aux décisions sectorielles.
Assurer une meilleure gestion globale des ressources.
Tenir compte des intérêts et besoins de chacun des intervenants.
Rassembler les usagers et acteurs de la ressource eau qui oeuvrent dans un même bassin versant afin qu'ils se concertent sur les usages à privilégier et les actions à entreprendre.
Favoriser la participation du public dans le processus de prise de décision.
Faire appel au leadership des acteurs locaux.

Tiré de ROBVQ (2006a, p. 13)

Au travers de ce principe, les OBV jouent le rôle de table de conciliation et de concertation. Elles n'ont pas le pouvoir de réglementer la gestion de l'eau au Québec. Cette tâche demeure la responsabilité des ministères et des MRC (ROBVQ 2006a). Le rôle de concertation est important dans la mise en place du PDE. La gestion du PDE est une gestion cyclique où les résultats des actions doivent être recueillis en continu. Aux résultats s'ajoutent les perceptions des parties intéressées, incluant les citoyens. Le cycle de gestion des OBV se retrouve à la figure 13.



Figure 13 – Cycle de gestion du PDE

Tiré de ROBVQ (2006a, p. 49)

Dans sa Politique nationale de l'eau, le gouvernement encourage le modèle de gestion par bassin versant. Il s'engage à assurer un financement stable des OBV. La viabilité de ces groupes passe par cet appui financier. Le gouvernement québécois s'engage également à regrouper l'information des divers OBV sur l'état de l'eau au Québec pour en faciliter l'accessibilité (MDDEPQ 2002).

### 3.1.1 Bassin versant de la rivière Saint-François

La gestion de ce bassin versant revient au Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF). Ce bassin versant se situe dans la région administrative de l'Estrie, voir figure 14. Il est d'une superficie de 10 230 km<sup>2</sup>, dont environ 1400 km<sup>2</sup> se retrouvent en territoire américain (ROBVQ 2006a).

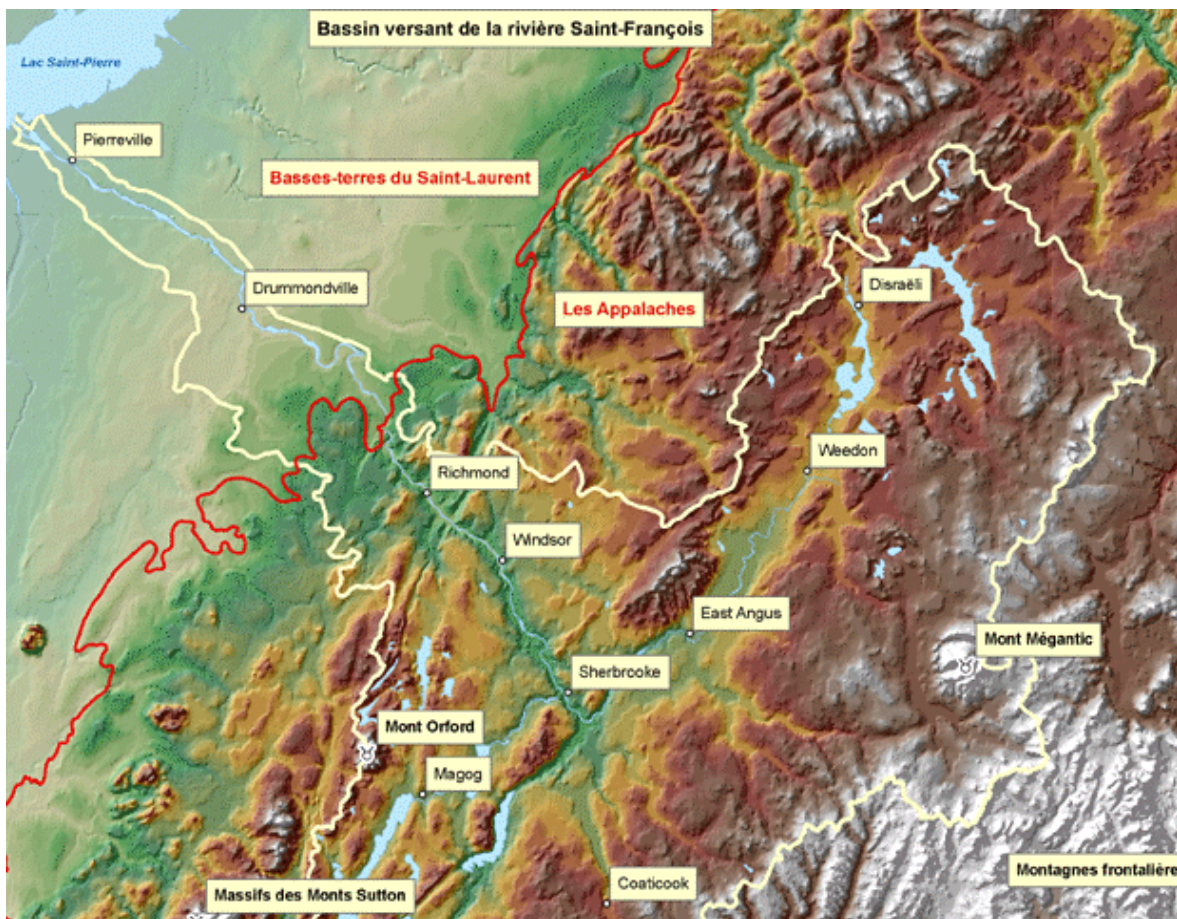


Figure 14 – Localisation du bassin versant de la rivière Saint-François  
Tiré de COGESAF (2006)

Les activités du comité débutèrent en 2002 lorsque des représentants du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, de CHARMES, de RAPPEL, du Conseil régional de Développement et du Ministère de l'Environnement du Québec se réunirent pour former le comité de gestion. Le groupe de gestion devait préparer les premières assemblées générales d'information qui eurent lieu en janvier et février 2003. Ces assemblées avaient pour but de faire connaître l'OBV et d'y intégrer de nouveaux membres, soit les organismes présents sur le territoire du bassin versant désirant participer à la gestion des ressources hydriques. Tout le public était invité à participer à ces séances. C'est à la fin de ce mois de février que l'ensemble des membres du COGESAF forma leur conseil d'administration ainsi que leur conseil exécutif. Au courant de la même année, le comité s'inscrit au ROBVQ et signa la convention de subvention avec le Ministère de l'Environnement du Québec qui lui procura une somme de 65 000 \$ (COGESAF 2006).

En 2004, le gouvernement du Québec renouvela la subvention annuelle du COGESAF. Cet argent servit à la réalisation du portrait et du diagnostic du bassin, à leurs publications en 2006 et à la tenue de consultations publiques. La subvention de l'année suivante, soit de 2005, permit la réalisation du PDE du bassin versant. Durant le mois d'avril 2006, plusieurs consultations publiques portant sur les enjeux de l'analyse faite par le COGESAF du bassin versant eurent lieu sur l'ensemble du territoire. Elles découlent de la publication de l'Analyse du bassin versant de la rivière Saint-François. (COGESAF 2006). Une seconde partie du financement de l'organisme provient de ses propres membres. Une cotisation est établie en assemblée générale pour chacun des membres (COGESAF 2005).

Le COGESAF tient une assemblée générale annuelle. Cette pratique permet de mettre à jour les règlements généraux du comité, la publication du rapport d'activité de l'année, la publication du plan d'action pour l'année suivante et l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration et du conseil exécutif. Le conseil d'administration se compose de membres provenant des trois catégories de collèges électoraux et des Conseils régionaux de l'environnement. La définition des collèges électoraux se retrouve au tableau 20. En 2006, le conseil d'administration est formé par 31 personnes et le conseil exécutif par six. La liste des membres de ces deux conseils, ainsi que les organismes qu'ils représentent, est présentée aux tableaux 21 et 22 (COGESAF 2006). En élisant des représentants de

tous les secteurs d'activités de la région, la représentativité des acteurs locaux est assurée. Elle permet d'obtenir les préoccupations et les visions d'aménagements d'un grand nombre d'usagés.

Tableau 20 – Définitions des collèges électoraux

Catégories	Collèges électoraux	Définitions
Élus	Municipal et Municipalité régionale de Comté	Élu municipal, maire ou conseiller municipal.
	Nation autochtone	Délégué provenant d'un conseil d'une nation autochtone.
Groupes associatifs	Éducation, culture et patrimoine	Délégué provenant d'un organisme du secteur de l'éducation, de la culture ou du patrimoine.
	Groupes environnementaux	Délégué provenant d'un groupe environnemental.
	Associations touristiques, de plein air et santé	Délégué provenant d'une association du secteur touristique, de plein air ou de la santé.
Usagers	Agricole	Délégué provenant d'un organisme du milieu agricole.
	Forestier	Délégué provenant d'un organisme du secteur forestier.
	Économique	Délégué provenant d'un organisme du milieu industriel, commercial, des services ou économique.

Tiré de COGESAF (2006)

Tableau 21 – Composition du conseil d'administration du COGESAF

Conseil d'administration – 31 délégués
10 délégués de la catégorie des Élus : a. 1 délégué par MRC pour un total de 9. b. 1 délégué de la nation autochtone.
9 délégués de la catégorie des Groupes associatifs : a. 1 délégué par collèges électoraux par région pour un total de 9.
9 délégués de la catégorie des Usagers : a. 1 délégué par collèges électoraux par région pour un total de 9.
3 délégués des Conseils régionaux de l'environnement : a. 1 délégué du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. b. 1 délégué du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie. c. 1 délégué du Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches.

Tiré de COGESAF (2006)



Tableau 22 – Composition du conseil exécutif du COGESAF

<b>Conseil exécutif – 6 délégués</b>		
<b>Poste</b>	<b>Délégués</b>	<b>Collège électoral</b>
Président	Jean-Paul Raïche	Groupes environnementaux
Vice-président	André Roy	Foresterie
Secrétaire-trésorier	Paul Beaudoin	Groupes environnementaux
Conseillère	Hélène Faucher	MRC
Conseillère	Martin Larrivée	Foresterie
Conseillère	Yves Gatien	Agricole

Tiré de COGESAF (2006)

Lors des rencontres du conseil d'administration, les décisions sont prises par vote majoritaire à main levée. Si un membre en fait la demande, le vote peut se tenir de manière confidentielle. Le conseil d'administration possède les pouvoirs de gestion de l'OBV. Il doit proposer un programme de travail annuel, proposer un budget, gérer l'embauche et le renvoi de personnel, élire son conseil exécutif et former divers comités de travail. Ces décisions sont prises s'il y a une majorité des délégués présents à l'assemblée. Le quorum est établi à 50 % plus un. Le conseil se réunit minimalement deux fois par année (COGESAF 2005).

Il est également possible pour le citoyen de donner en tout temps son opinion sur la gestion de l'eau du bassin versant. Le COGESAF offre la possibilité de répondre à un sondage concernant le bassin versant. Ce sondage est disponible sur Internet. Il est possible de le retourner par la poste ou par télécopieur. Sinon, tout commentaire peut être envoyé par Internet à l'adresse courriel du COGESAF (COGESAF 2006). Le regroupement d'organismes locaux et l'implication de la population dans les activités du COGESAF cadrent avec la mission de l'organisme. Le tableau 23 énumère les objectifs du comité de gestion ainsi que la mission dont il s'est doté.

Tableau 23 – Mission et objectifs du COGESAF

<b>Mission du COGESAF</b>
<p>Le COGESAF a pour mission de regrouper les organismes afin de développer une approche de gestion intégrée de l'ensemble des ressources, en particulier l'eau, et des activités du territoire du bassin versant de la rivière Saint-François, pour les aspects de protection et d'équilibre des écosystèmes ou encore de promotion et de développement durable.</p>
<b>Objectifs du COGESAF</b>
<p>1. Mettre en valeur l'ensemble du territoire du bassin versant de la rivière Saint-François, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Préservant et améliorant les eaux du bassin de la rivière Saint-François et la qualité de l'environnement physique et humain afin de répondre aux besoins des citoyens.</li> <li>b. Favorisant une approche écosystémique et une gestion intégrée de l'eau du bassin tout en conservant une perspective d'intervention locale par les citoyens et les groupes.</li> <li>c. Faisant la promotion d'une conception de bassin versant dans une démarche de développement durable pour l'ensemble du territoire du bassin versant.</li> <li>d. Prenant en considération l'interrelation des usages multiples des ressources sur l'ensemble du territoire.</li> <li>e. Proposant les grandes orientations de la gestion intégrée du bassin versant.</li> </ul>
<p>2. Dans la poursuite de ces objectifs, réunir les intervenants de tous les milieux, privés et autres, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Susciter leur adhésion à la corporation.</li> <li>b. Intégrer leurs actions dans une approche harmonisée et cohérente.</li> <li>c. Appuyer leurs interventions dans la mise en valeur du territoire.</li> <li>d. Appuyer leur responsabilisation dans la mise en valeur, le respect et l'amélioration de la qualité de la ressource eau du bassin versant.</li> <li>e. Favoriser la concertation et les consensus chez les intervenants relativement à la gestion de l'ensemble des ressources et des activités du territoire du bassin versant.</li> <li>f. Promouvoir des objectifs visés par la corporation.</li> </ul>
<p>3. Agir à titre de promoteur, formateur et éducateur afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Sensibiliser et renseigner la population quant à l'importance des ressources, principalement de la ressource eau, pour le bien-être des citoyens du bassin versant.</li> <li>b. Favoriser la participation démocratique et responsable à la gestion du territoire.</li> <li>c. Améliorer les connaissances de la ressource eau.</li> <li>d. Réaliser une étude complète de l'état des ressources du bassin versant et la mettre régulièrement à jour.</li> <li>e. Promouvoir la formation d'un centre de référence sur l'état de la ressource eau, sur les besoins des milieux et sur les activités des intervenants.</li> <li>f. Faire connaître et promouvoir la notion de bassin versant dans le cadre de la préservation et l'amélioration des eaux de la rivière Saint-François.</li> </ul>
<p>4. Acquérir et posséder tout bien et équipement nécessaire à la réalisation des objectifs de l'organisme.</p>
<p>5. Chercher l'autonomie financière et fonctionnelle surtout pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Organiser et exploiter toute activité permettant d'amasser les fonds nécessaires à la recherche de ses buts et objectifs.</li> <li>b. Réaliser des projets concrets respectant le mandat et les priorités des plans d'action en utilisant les fonds privés et publics d'une manière efficace.</li> </ul>

Tiré de COGESAF (2006)

Pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, le COGESAF a développé un plan d'action quinquennal pour la période 2003-2007. L'ensemble des activités permet de couvrir la totalité des mandats de l'organisme. Parmi celles-ci, le COGESAF s'engage à participer aux activités du ROBVQ, à faire des recommandations aux organismes concernés sur la gestion de l'eau du bassin versant, à proposer un plan de financement, à mettre en place un secrétariat efficace, à recruter de nouveaux membres, à établir des relations avec les organismes américains, à organiser des journées de formation, à diffuser l'information recueillie sur Internet, à réaliser son PDE, à augmenter son réseau de collaborateurs et à sensibiliser la population sur la gestion par bassin versant (COGESAF 2003).

## **4. ANALYSE DES EXEMPLES PRÉSENTÉS**

Les groupes de gestion présentés dans les sections précédentes connurent tous un certain niveau de succès. Ils réussissent à gérer les ressources naturelles de leur territoire de manière à combler le plus possible les besoins de leur communauté locale. L'observation des descriptions de ces groupes permettra de répondre aux principaux objectifs de ce travail. Ces objectifs étant l'étude des caractéristiques que doivent posséder les communautés locales pour assurer le succès de la gestion des ressources naturelles et l'étude de la structure des systèmes de gestion de ces groupes. L'analyse des exemples présentés s'effectuera en deux parties. La première partie portera sur la sélection de la communauté locale. Elle analysera certaines caractéristiques qui se retrouvent dans plusieurs groupes de gestion, soit la volonté d'autogestion, le choix des objectifs de gestion et la composition du groupe de gestion. Pour sa part, la seconde partie traitera des systèmes de gestion préconisés par les groupes locaux, incluant l'aspect financier de ces groupes, la structure de ces groupes et le niveau de participation du public.

### **4.1 Sélection de la communauté locale**

La décentralisation des pouvoirs de gestion des gouvernements vers les communautés locales implique souvent la création de nouveau groupe de gestion. Ces groupes sont composés d'acteurs locaux qui ont un certain intérêt dans l'exploitation ou l'usage des ressources naturelles à gérer. La passation du pouvoir de gestion à ce type de communauté est un couteau à double tranchant. Le groupe local de gestion connaît mieux les réalités environnementales, économiques et sociales de son territoire. Il peut être le meilleur juge pour établir les objectifs de développement à court et long terme qui seront les plus bénéfiques pour l'ensemble de la communauté. Par contre, puisqu'il fait partie intégrante de son milieu, le groupe peut favoriser certaines valeurs de développement au détriment de la pérennité des ressources. Le choix du groupe de gestion est important pour réduire l'impact de ce phénomène.

#### 4.1.1 Volonté d'autogestion

La motivation principale du transfert des pouvoirs de gestion peut affecter la qualité de la gestion de la ressource naturelle. Si le transfert est seulement de nature politique, sans requête ou sans approbation provenant de la population, il est possible que les gestionnaires recevant le mandat soient désintéressés à accomplir cette tâche ou qu'ils ne soient pas les meilleurs juges pour satisfaire aux exigences de la communauté locale. D'autre part, si les pressions pour un transfert de pouvoir émergent de la communauté locale, ces demandes laissent entrevoir la présence de groupes motivés qui veulent accomplir les tâches de gestion efficacement. Le tableau 24 présente une échelle de niveau de volonté des cinq communautés locales étudiées. Il s'agit du niveau de volonté d'autogestion des ressources naturelles présentes sur le territoire de chaque communauté.

Tableau 24 – Niveau de volonté d'autogestion des communautés

Groupes	Niveau de volonté
Forêt de l'Aigle	+
Forêt du mont Gosford	+
Forêt du Bas-Saint-Laurent	+++
Forêt de Foothills	+++
Bassin versant de la rivière Saint-François	+

Légende : (+++) très fort; (+) fort, (+/-) moyen, (-) faible, (---) très faible

En tête de liste se retrouvent les deux projets de forêts modèles. Le mandat de décentralisation provenait du gouvernement qui voulait répondre à certains engagements pris sur la scène politique mondiale. Par contre, pour développer un projet de forêt modèle sur son territoire, c'est la communauté locale qui devait en faire la demande. La communauté devait sélectionner ses membres et présenter un projet au gouvernement fédéral.

Dans le cas des projets de forêts habitées et de gestion par bassin versant, une pression exercée par la population a influencé le gouvernement. C'est à la suite de requêtes, de consultations publiques et d'études que ces projets furent mis de l'avant. La volonté des communautés locales est donc présente. Par contre, ces groupes de gestion furent

classés plus faibles que ceux des forêts modèles, car leur sélection provient du gouvernement. C'est le gouvernement provincial qui attribua les projets pilotes aux divers territoires. Néanmoins, les groupes de gestion identifiés dans ces exemples furent heureux de recevoir le mandat de gestion des ressources naturelles de leur territoire.

Dans l'ensemble, les communautés locales sont motivées par la gestion de ses ressources naturelles. Elles veulent s'impliquer dans ce processus. Cette motivation augmente les chances de réussite des projets. Il est souhaitable pour les communautés de posséder un niveau élevé d'engouement face à l'autogestion des ressources de son territoire. Plus les groupes locaux veulent prendre part aux décisions, plus les chances de succès des projets augmentent.

#### 4.1.2 Objectifs de gestion

L'application de la gestion locale des ressources naturelles dans le cadre d'un objectif de développement communautaire à long terme exige la pérennité des ressources. Une communauté qui exploiterait de manière abusive une ressource perdrait à long terme la richesse de celle-ci. Selon le niveau d'exploitation, après un certain laps de temps, la communauté serait en difficulté. De plus, le développement basé uniquement sur une ressource comporte certains risques. Un effondrement du marché ou une catastrophe naturelle touchant cette ressource pourrait plonger la communauté dans une crise. L'objectif de ces groupes serait de trouver un équilibre entre l'exploitation des ressources et le développement du territoire. Le tableau 25 illustre le choix des groupes de gestion.

Tableau 25 – Qualité des objectifs de développement

Groupes	Qualité des objectifs
Forêt de l'Aigle	+++
Forêt du mont Gosford	+++
Forêt du Bas-Saint-Laurent	+++
Forêt de Foothills	+++
Bassin versant de la rivière Saint-François	+++

Légende : (+++) très fort; (+) fort, (+/-) moyen, (-) faible, (---) très faible

Tous les groupes ont opté pour la diversité des activités économiques du territoire. La communauté profite des revenus provenant de plusieurs ressources. Par exemple, les projets de gestion des forêts veulent développer au maximum les activités récréotouristiques. Ainsi, les pertes économiques causées par la limitation de la récolte de matière ligneuse sont compensées par d'autres activités. L'aspect multiressources de la gestion d'un territoire forestier fut soulevé en 2000 lors du colloque *La forêt habitée : nouveaux modes d'exploitation et d'aménagement des forêts au Québec?* Certains conférenciers, comme Nancy Gélinas, professeure à l'Université de Moncton, présentent « l'identification des ressources autres que ligneuse du territoire » (CGFA, 2000, p. 42) comme un élément essentiel à la réussite de la gestion locale des ressources forestières. Actuellement, pour la majorité des groupes de gestion locale, comme celui de la FMBSL, les revenus provenant des activités multiressources sont très faibles. L'objectif de tous ces projets est de développer cet aspect. Du côté des ressources hydriques, sa gestion par les OBV ne leur offre pas de revenus directs. C'est grâce aux subventions et aux activités multiressources que ces groupes de gestion peuvent réaliser la gestion de leur territoire. La possibilité de mettre en place un plan de gestion multiressources est un avantage pour les groupes de gestion.

La gestion multiressources permet de concilier la pérennité des ressources avec le développement économique local. C'est la solution envisagée par ces groupes de gestion. Une solution adaptable à chaque région selon le type de ressources présentes sur le territoire.

#### **4.1.3 Composition du groupe de gestion**

Deux facteurs sont étudiés dans cette catégorie, la taille du groupe de gestion et le niveau de représentativité du groupe. La définition de la composition de la communauté locale n'est pas fixe. Selon les projets et les régions, certains groupes peuvent être inclus ou exclus de cette définition. Le choix et le nombre de représentants influencent la sélection des priorités de développement de la région. Si une catégorie de gens n'est pas représentée, il sera plus difficile pour ces derniers de faire entendre leur voix dans les décisions d'aménagement. Le tableau 26 présente un aperçu des deux facteurs concernant la composition du groupe de gestion.

Tableau 26 – Taille et représentativité des groupes de gestion

Groupes	Taille	Représentativité
Forêt de l'Aigle	+/-	+
Forêt du mont Gosford	+/-	+
Forêt du Bas-Saint-Laurent	+	+++
Forêt de Foothills	+	+++
Bassin versant de la rivière Saint-François	+++	+++

Légende : (+++) très fort; (+) fort, (+/-) moyen, (-) faible, (---) très faible

La composition du groupe de gestion est un facteur influençant la gestion des ressources. Dans les cas exposés, les acteurs locaux sont tous représentés au travers des différentes organisations formant les comités de gestion. L'ensemble des utilisateurs des ressources est ainsi parti prenant dans les discussions menant à établir les principales normes de gestion. Les intérêts et objectifs de développement de la communauté sont donc plus enclins à être satisfaits. Une représentativité élargie des acteurs locaux est un objectif inscrit dans la majorité des comités de gestion locale. Parmi ces acteurs se retrouvent des organismes publics, des entreprises privées et des OSBL. La combinaison de ces trois types de regroupement suffit pour représenter la très grande majorité de la communauté locale. Seuls les groupes de gestion des forêts habitées ne possèdent pas les trois types de regroupement identifiés. L'industrie privée ne joue pas de rôle au sein des conseils d'administration. Elle n'est pas propriétaire de la ressource ligneuse sur les territoires des forêts habitées de l'Aigle et du mont Gosford puisqu'ils sont régis par des ZECs. L'industrie privée pourrait tout de même jouer un rôle de conseiller, spécialement si elle est importante pour la communauté locale.

La taille de ces groupes varie selon le nombre d'acteurs impliqués dans le projet et l'importance du projet. Les projets de forêt habitée présentent des regroupements plus petits que ceux des forêts modèles. La CGFA se compose de sept membres tandis que la FMF en compte quatorze. Ce nombre est plus que doublé dans le cas du COGESAF. Tous ces groupes réalisent une gestion selon les préoccupations de leurs membres. Le nombre de membres varie selon la structure de gestion des groupes, de l'implication des acteurs locaux dans la gestion des ressources naturelles et de l'envergure du territoire couvert par le comité de gestion.



L'implication de nombreux membres d'origines professionnelles différentes doit être coordonnée pour donner une direction commune au projet. Puisque les intérêts de chaque membre ne sont pas tous les mêmes, il est essentiel que tous les membres adhèrent à une vision commune du projet. Pour ce faire, les représentants des organisations participant aux prises de décisions doivent faire preuve d'ouverture d'esprit et de volonté d'établir un partenariat efficace avec les autres partenaires. La CGFA a instauré une formalité administrative exigeant de ces membres de cautionner l'esprit de la forêt communautaire. Ainsi, malgré les divergences d'opinions et d'intérêts, tous s'entendent sur le principe de la forêt habitée et veulent travailler pour optimiser ce concept. Les partenaires du projet travaillent donc dans un climat favorisant l'établissement de collaborations.

## **4.2 Mise en place du système de gestion**

La décentralisation des pouvoirs de gestion implique deux partenaires principaux, celui qui cède ses pouvoirs et celui qui les reçoit. Dans les cas de gestion des ressources naturelles au Québec, le transfert s'effectue principalement entre le gouvernement québécois et les communautés locales. Pour que ce processus soit profitable, le nouveau système de gestion doit être efficace. La présente section s'intéressera à certains éléments influençant le succès de ce transfert, soit les appuis financiers aux groupes de gestion, la structure de ces groupes et la place de la population dans la gestion des ressources naturelles.

### **4.2.1 Les appuis financiers aux groupes**

L'objectif premier de la gestion locale des ressources naturelles est la prospérité de la communauté locale. Dans ce cadre de gestion, cette prospérité ne doit pas se réaliser grâce à la surexploitation des ressources naturelles. L'apport économique de ces ressources étant important, il faut que le groupe de gestion puisse trouver des sources de financements alternatives pour compenser les pertes économiques à court terme de la limitation de l'exploitation des ressources principales. Une des alternatives envisagées est la diversification des usages des ressources, d'où la mise en place de plan multiresources. Cependant, le secteur public, principalement les divers paliers de

gouvernement, a la possibilité de jouer un rôle important dans les appuis financiers des groupes. Le tableau 27 qualifie le niveau des appuis financiers que les divers groupes reçoivent.

Tableau 27 – Niveau des appuis financiers aux groupes

Groupes	Niveau des appuis financiers aux groupes
Forêt de l’Aigle	+
Forêt du mont Gosford	+
Forêt du Bas-Saint-Laurent	+++
Forêt de Foothills	+++
Bassin versant de la rivière Saint-François	---

Légende : (+++) très fort; (+) fort, (+/-) moyen, (-) faible, (---) très faible

Il est essentiel que malgré leurs retraits de la gestion des ressources naturelles, les gouvernements maintiennent leur appui financier aux groupes de gestion et continuent de leur fournir les outils nécessaires pour l’implantation du groupe dans la communauté. Ce point fut soulevé par M. Marc Beaudoin, directeur général de la CGFA en 2000, lorsqu’il prit la parole au colloque *La forêt habitée : nouveaux modes d’exploitation et d’aménagement des forêts au Québec?* Selon lui, le développement des projets de forêt habitée fut retardé parce que les ressources initiales étaient insuffisantes et que l’incertitude politique de l’époque pouvait compromettre la viabilité du projet (CGFA 2000). Aujourd’hui, ce sont des budgets chiffrés en milliers de dollars qui sont gérés par les forêts modèles. Sans les apports initiaux du secteur public, le développement de ces projets n’aurait pas été possible. De leur côté, les forêts modèles doivent gérer des budgets encore plus importants. Ce sont des budgets globaux chiffrés en millions de dollars. Une partie importante de ces revenus provient du secteur public. Pour la Forêt de Foothills, le secteur public investit annuellement plus d’un million de dollars dans la forêt modèle. Cette contribution a permis la mise en place de plusieurs programmes de développement et de conservation du territoire.

À l’opposé se retrouvent les OBV. L’exemple des OBV au Québec démontre que le gouvernement a négligé l’aspect financement lors de la passation du pouvoir de gestion. Ces groupes peinent à réaliser leur plan d’action faute de moyens financiers. Les regroupements locaux de gestion qui ont connu le plus de succès sont ceux qui ont des droits sur les ressources leur procurant un revenu intéressant, par exemple un droit de

coupe. Ces communautés de gestion présentent, de manière générale, de plus grandes performances économiques que les communautés qui ne disposent pas de revenus reliés à l'exploitation d'une ressource (CGFA 2000). L'appui économique du gouvernement est actuellement essentiel au processus de gestion locale des ressources, spécialement dans le cas d'organismes ne tirant aucun profit de la gestion des ressources, comme dans le cas des OBV.

Puisque la sécurité financière de ces groupes est précaire, il serait encore plus difficile d'exiger d'eux de réaliser des profits importants. Si l'organisme de gestion se composait uniquement de compagnies privées ou à but lucratif, le système de gestion serait de type traditionnel. La décentralisation des pouvoirs augmenterait ceux que possèdent déjà certaines entreprises privées. L'esprit de la gestion locale des ressources naturelles par les communautés locales s'applique mieux à un OSBL. Les forêts modèles, les forêts habitées et les OBV sont tous gérés par des OSBL.

#### **4.2.2 La structure des groupes**

Lors de son étude sur les performances des communautés de gestion locale des ressources forestières, le MRNQ a divisé les structures de gestion des douze projets de forêts habitées étudiés en deux catégories. La structure de type table de concertation est représentée dans six projets tandis que la structure de type corporation ou société de gestion fut choisie comme mode de gestion dans les six autres projets (CGFA 2000). Les résultats des projets pilotes suggèrent à M. Luc Bérard (2006) que le mode de gestion approprié serait celui de la corporation ou de la société de gestion. Il est nécessaire que les groupes possèdent des systèmes de prises de décisions efficaces. M. Bérard prétend que la gestion par corporation ou par société apporte cet élément (Bérard 2006). La même approche fut utilisée dans les projets de forêt modèles et dans ceux de gestion par bassin versant. Ces projets connurent du succès. Ce mode de gestion semble convenir à la gestion locale des ressources naturelles. Le tableau 28 associe le type de structure de gestion aux groupes de gestion.

Tableau 28 – Structure des groupes de gestion

<b>Groupes</b>	<b>Structure des groupes</b>
Forêt de l'Aigle	Corporation de gestion
Forêt du mont Gosford	Corporation de gestion
Forêt du Bas-Saint-Laurent	Corporation de gestion
Forêt de Foothills	Corporation de gestion
Bassin versant de la rivière Saint-François	Corporation de gestion

La corporation de gestion permet aux personnes membres des conseils d'administration de prendre des décisions et de voter sur les options de gestion des ressources naturelles du territoire. Cette structure de gestion est possible dans le cas où les gestionnaires détiennent les droits sur la gestion des ressources. Les cinq projets de gestion locale respectent les droits des propriétaires des ressources. Ils ont nécessité l'implication de tous les organismes détenant des droits sur ces ressources. Pour mettre en place des plans de gestion multiressources, il est fondamental que les groupes de gestion possèdent les pouvoirs pour réaliser les activités de développement du territoire (Agrawal et Ostrom 2001). Il n'est pas nécessaire que ces groupes soient les propriétaires des ressources. Dans le cas des forêts, les divers gouvernements sont responsables des terres publiques. Ils ont donc permis aux groupes de gestion de prendre des décisions sur les ressources. Dans le cas des terres privées, les propriétaires participent aux projets et autorisent la gestion des ressources par les groupes locaux. L'exemple du comité de gestion de la FMBSL illustre bien ce propos. Le groupe n'est pas propriétaire de la gestion de la ressource ligneuse, mais la compagnie forestière a accepté de céder temporairement ses droits sur cette ressource ligneuse. Grâce à cette collaboration, le comité a pu mettre en place des fermes forestières. Une décentralisation de gestion sans une décentralisation des pouvoirs ou sans l'implication directe de ceux possédant les droits sur les ressources limiterait de manière considérable l'impact de la gestion locale. Le tableau 29 mentionne si les cinq groupes présentés possèdent ou non les pouvoirs de gestion. Cette possession peut-être temporaire ou permanente.

Tableau 29 – Possession des pouvoirs de gestion des ressources du territoire

Groupes	Possession des pouvoirs de gestion
Forêt de l’Aigle	Corporation de gestion
Forêt du mont Gosford	Corporation de gestion
Forêt du Bas-Saint-Laurent	Corporation de gestion
Forêt de Foothills	Corporation de gestion
Bassin versant de la rivière Saint-François	Corporation de gestion

### 4.2.3 La participation du public

La population est représentée à deux niveaux dans ces groupes. Elle est représentée aux conseils d’administration par les élus municipaux et, de manière globale, elle participe aux divers projets sous la forme de groupe de consultation. Dans le cas de la Forêt de l’Aigle, les décisions sont prises en partie sur la base d’études sociales des utilisateurs de la forêt. Cette étude a permis de déterminer les aspirations de ces personnes et d’établir la vision à long terme de l’aménagement de leur forêt (CGFA 2000). Lorsque les besoins de la communauté sont connus, il est possible de proposer des stratégies prenant en compte les besoins du plus grand nombre de membres de la communauté. Si le groupe élu pour gérer les ressources s’isole de la communauté, la gestion est décentralisée, mais l’approche reste identique, c’est-à-dire qu’un groupe de gens externes à la problématique choisissent ce qui est bien pour les personnes dépendantes des ressources. Dans le cas de la Forêt de l’Aigle, la sélection des membres élus par la communauté a permis d’éviter ce problème. Elle a de plus rendu possible l’écoute active des opinions des gens, d’autant plus que ce type d’échange est prévu dans le mode de gestion de la CGFA.

Les comités de gestion doivent mettre sur pied un système pour recueillir les opinions des membres de leurs associations et de la population locale. Le système utilisé par les groupements mentionnés précédemment est celui de la campagne de consultation publique. En invitant la population à exprimer son opinion, il est possible de colliger les besoins de la population face à l’exploitation des ressources naturelles. Cette approche est également préconisée par le BAPE. Le but premier de cet organisme est d’informer et de consulter la population sur des questions environnementales. Au travers de ce processus, les membres du BAPE doivent suivre un code d’éthique prônant l’équité, l’intégrité, l’impartialité et la transparence (BAPE 2006). Pour répondre à sa mission, le

BAPE organise des consultations publiques. C'est le moyen dont il s'est doté pour y parvenir. Ce moyen est efficace pour cet organisme et il semble également l'être pour les comités de gestion des forêts habitées, des forêts modèles et de bassin versant.

Les moyens technologiques disponibles facilitent la participation du public. Plusieurs regroupements offrent de l'information sur Internet. Il est facile de trouver les dates des consultations publiques d'envergure. Pour sa part, le COGESAF demande l'avis continu de la population. Son sondage disponible en tout temps sur Internet permet d'effectuer un suivi continu des préoccupations de la population. Les personnes ayant la volonté de participer aux projets de gestion locale des ressources naturelles ont les moyens de le faire. Elles doivent seulement avoir le désir de le faire.

Les citoyens sont appelés à contribuer aux projets de gestion locale des ressources naturelles. Malgré que ces projets soient la responsabilité de corporation de gestion, le citoyen participe davantage aux décisions que dans les modèles de gestion traditionnels.



## CONCLUSION

La décentralisation de la gestion des ressources naturelles du niveau gouvernemental au niveau local est réalisable. Plusieurs cas illustrent la viabilité de ces projets. Parmi ceux-ci, les cinq cas présentés dans cet essai, la Forêt habitée de l'Aigle, la Forêt habitée du mont Gosford, la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, la Forêt modèle de Foothills et le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François connaissent leur part de succès. L'objectif de ces projets est de développer efficacement, de manière durable et localement l'exploitation des ressources.

Toutes ces communautés locales de gestions furent formées par une volonté de changement politique. Les communautés sentaient le besoin d'augmenter leur participation dans la gestion de leurs ressources. Elles voulaient s'impliquer dans le processus de gestion au point de prendre en charge les pouvoirs de gestion et de mettre de l'avant des objectifs de développement spécifiques aux attentes de la communauté. Le gouvernement modifia sa vision de la gestion des ressources naturelles pour y introduire ces projets.

La composition des groupes couvre l'ensemble des acteurs locaux intéressés par la gestion des ressources principales du territoire, soit les entreprises privées, les institutions publiques, les regroupements de citoyens, les Premières Nations et les divers organismes sociaux et environnementaux. Cette diversité assure une représentativité de tous les acteurs leur donnant ainsi l'occasion de présenter leurs besoins et d'exprimer leurs visions du développement du territoire.

L'approche de gestion multiresources facilite la mise en commun des visions de développement. Les acteurs ont des besoins et des usages différents des ressources. L'inclusion du maximum de ces visées dans un plan commun facilite la coordination de l'aménagement du territoire tout en satisfaisant un plus grand nombre d'utilisateurs. Le sentiment d'appartenance de la population locale envers leur territoire est ainsi accru, ce qui augmente leur désir de le développer selon le concept de développement durable. Le succès de ces projets passe également par le dynamisme et l'ouverture d'esprit des membres décideurs des comités de gestion. Ces personnes se retrouvent dans un cadre



de gestion participative qui est différent du cadre de gestion traditionnelle. Ces qualités concordent avec l'esprit de la gestion communautaire des ressources naturelles. L'ensemble de ces caractéristiques favorise le développement d'objectifs de gestion basés sur la pérennité des ressources et le développement continu de la communauté.

Le gouvernement joue également un rôle important dans ces processus de décentralisation. Il est celui qui amorce le processus tout en affirmant sa volonté de se départir d'une partie de ses pouvoirs vers des organismes à but non lucratif. Malgré ce retrait, le gouvernement garde un rôle dans les comités de gestion, notamment au niveau du financement des groupes. Les projets connaissant le plus grand succès sont ceux ayant reçu un appui financier des partenaires du projet et des divers paliers de gouvernement. Les premières années de sa mise en place, un plan multiressources ne génère pas beaucoup de profits. L'appui financier des acteurs préoccupés par le succès des projets est important.

La structure de gestion choisie par ces groupes est la mise en place de corporations de gestion. Le système de gestion locale est mieux représenté par des corporations ou des sociétés de gestion de type OSBL qui préconisent l'approche de campagnes de consultation publique pour obtenir les opinions de la population. Ces corporations, possédant les droits de gestion des ressources du territoire, peuvent mettre en place des plans de gestion. Elle possède les compétences pour prendre des décisions. La prise de décision au niveau de la corporation permet une représentativité des acteurs locaux par les membres élus ou choisis sur le comité de gestion. La population peut exprimer ces opinions lors de campagnes de consultation publique. Même si les décisions sont prises par un nombre limité de personnes, les groupes de gestion insistent sur la participation du public dans la gestion locale des ressources naturelles.

La décentralisation des pouvoirs de gestion des ressources naturelles apporte un nouveau dynamisme de gestion. Il est possible d'implanter de tel projet au Québec. Le succès de certains projets pilotes le démontre. Il faut cependant que certains éléments soient présents, dont ceux mentionnés dans cette étude, pour augmenter les chances de succès des projets. Les communautés locales préoccupées par la pérennité de leurs ressources et de leur territoire pourront jouer un rôle important dans le développement de leur communauté.

## RÉFÉRENCES

- AGRAWAL, A. et OSTROM, E. (2001). Collective Action, Property Rights, and Decentralization in Resource Use in India and Nepal, *Politics & Society*, Vol. 29, No. 4, 30 p.
- BAPE (2006). Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Site Internet de l'organisme. <http://www.bape.gouv.qc.ca>. Consulté le 7 août 2006.
- BÉRARD, L. (2006). Les projets témoins de forêts habitées, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, présentation de 42 diapositives.
- CGFA (2006). Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle. [http://www.cgfa.ca/organisation/francais/foret\\_aigle\\_bienvenue.html](http://www.cgfa.ca/organisation/francais/foret_aigle_bienvenue.html). Consulté le 13 février 2006.
- CGFA (2002). Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle, Plan de développement 2002-2006, 389 p. [http://www.cgfa.ca/organisation/francais/foret\\_aigle\\_cgfa\\_realisations\\_retombees\\_economiques.html](http://www.cgfa.ca/organisation/francais/foret_aigle_cgfa_realisations_retombees_economiques.html). Consulté le 15 mars 2006.
- CGFA (2000). Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle, Colloque sur la Forêt Habitée, Nouveaux modes d'exploitation et d'aménagement des forêts au Québec, ACTES, 203 p. [http://www.commission-foret.qc.ca/documentation\\_cgfa.htm](http://www.commission-foret.qc.ca/documentation_cgfa.htm). Consulté le 16 mars 2005.
- COGESAF (2006). Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François. <http://www.cogesaf.qc.ca/>. Consulté le 10 juillet 2006.
- COGESAF (2005). Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François, Statuts et règlements, 19 p. [http://www.cogesaf.qc.ca/documents/reglements\\_28mai05.doc](http://www.cogesaf.qc.ca/documents/reglements_28mai05.doc). Consulté le 10 juillet 2006.
- COGESAF (2003). Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François, Plan d'action quinquennal 2003-2007, 11 p. [http://www.cogesaf.qc.ca/documents/plan\\_action.PDF](http://www.cogesaf.qc.ca/documents/plan_action.PDF). Consulté le 10 juillet 2006.
- COULOMBE (2004). Chapitre 2 du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. <http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm>. Consulté le 1er mars 2006.
- FMODBSL (2006). La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, <http://wwwforet.fmodbsl.qc.ca/index.htm>. Consulté le 21 février 2006.
- FMODBSL (2005a). La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, Rapport annuel 2004-2005, 44 p. [http://wwwforet.fmodbsl.qc.ca/publications/index\\_publications.html](http://wwwforet.fmodbsl.qc.ca/publications/index_publications.html).
- FMODBSL (2005b). La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, La ferme forestière en Métayage, Rapport d'activité 2004-2005, 2 p. [http://wwwforet.fmodbsl.qc.ca/publications/index\\_publications.html](http://wwwforet.fmodbsl.qc.ca/publications/index_publications.html).

- FMODBSL (1994). La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, Une forêt habitée... une ressource, un milieu et des gens!, bulletin d'information de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, numéro spécial, 12 p.
- FMF (2006a). La Forêt modèle de Foothills, <http://www.fmf.ca/index.html>. Consulté le 2 avril 2006.
- FMF (2006b). La Forêt modèle de Foothills, Foothills model forest annual work plan 2005-2006, 62 p. <http://www.fmf.ca/publications.html>.
- FMF (2005). La Forêt modèle de Foothills, Image 2.75 million hectares, Foothills model forest annual report 2004/2005, 30 p. <http://www.fmf.ca/publications.html>.
- FRANCOEUR, L.-G. (1999). La Forêt de l'aigle, Une expérience de « forêt habitée », Le Devoir édition du lundi 21 juin 1999.
- JONES, K. R. et ANDISON, D. (2006). Sustainable Forest Management: From Concept to Practice in Two Canadian Model Forests, McGregor Model Forest, Foothills Model Forest, présentation de 20 diapositives. <http://www.fmf.ca/publications.html>.
- LEDOUX, M. (1997). Le concept de forêt habitée a-t-il un avenir?, Acte du colloque Le concept de Forêt habitée a-t-il un avenir?, Bibliothèque nationale du Québec, 73 p.
- LE PRÉ (2004). Forêt habitée Le Pré, La forêt habitée – Une vie à en rêver, 8 p. [http://www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc\\_152\\_11\\_Audet.pdf](http://www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc_152_11_Audet.pdf). Consulté le 26 mars 2006.
- LIMOGES, B. (2002). ZICO du Massif-du-Mont-Gosford, le plus haut sommet du Sud du Québec, plan de conservation. Union québécoise pour la conservation de la nature, 53 p. [http://www.ibacanada.com/pdf/GOSFORD\\_.PDF](http://www.ibacanada.com/pdf/GOSFORD_.PDF). Consulté le 23 mars 2006.
- MAMRQ (2006). Ministère des Affaires municipales et Régions du Québec, Le schéma d'aménagement et de développement. [http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen\\_outi\\_plan\\_sche.asp](http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_sche.asp). Consulté le 26 juillet 2006.
- MAPQUEST (2006). Site Internet générateur de carte. <http://www.mapquest.com/>. Consulté le 16 mai 2006.
- MDDEPQ (2002). Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs du Québec, Politique nationale de l'eau, 95 p. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/>.
- MFBC (2006). Ministry of Forests of British Columbia, Community Forests. <http://www.for.gov.bc.ca/hth/community/>. Consulté le 4 avril 2006.
- MILES, M. et HUBERMAN, A. (2003). Analyse des données qualitatives, Paris, De Boeck Université, 626 p.

- MRNFQ (2005). Ministère des Ressources naturelles et Faune du Québec, Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière. <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/territo/zecs.htm>. Consulté le 1er mars 2006.
- MRNFQ (2003a). Ministère des Ressources naturelles et Faune du Québec, Vocabulaire de la forêt. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/vocabulaire/index.jsp>. Consulté le 1er mars 2006.
- MRNFQ (2003b). Ministère des Ressources naturelles et Faune du Québec, Le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits-CAAF.jsp>. Consulté le 1er mars 2006.
- MRNFQ (2003c). Ministère des Ressources naturelles et Faune du Québec, La convention d'aménagement forestier (CvAF). <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits-cvaf.jsp>. Consulté le 22 mars 2006.
- MRNQ (2001). Ministère des Ressources naturelles du Québec, L'aménagement durable des forêts, guide de référence, 66 p. <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/20013048.pdf>. Consulté le 26 février 2006.
- NEDG (2001). New Economy Development Group Inc., Projet sur les collectivités durables, 197 p. [http://www.rural.gc.ca/researchreports/sustain/cover\\_f.pdf](http://www.rural.gc.ca/researchreports/sustain/cover_f.pdf). Consulté le 26 février 2006.
- PAILLÉ, P. et MUCCHIELLI, A. (2003). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales, Paris, Armand-Colin, 211 p.
- POTVIN, J. (1998). Le concept de forêt habitée. Présentation dans le cadre du congrès 1998 de l'UMRCQ, 16 p.
- RCFM (2006). Réseau canadien de forêts modèles, <http://www.foretmodele.net/cmfn/fr/>. Consulté le 28 mars 2006.
- RNC (2001). Ressources naturelles Canada, L'État des forêts au Canada 2000-2001. [http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/sof01/testing\\_f.html](http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/sof01/testing_f.html). Consulté le 20 février 2006.
- RNC (1995). Ressources naturelles Canada, Réseau de forêts modèles, Revue de l'année 1994-1995, 48 p.
- RNC (1994). Ressources naturelles Canada, Revue du Programme de forêts modèles 1993-1994, 48 p.

- ROBVQ (2006a). Regroupement des Organisations de Bassin Versant du Québec, Le bassin versant, Formation sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, Cahier du participant. 54 p. [http://www.robvq.qc.ca/documents/cahierduparticipant\\_001.pdf](http://www.robvq.qc.ca/documents/cahierduparticipant_001.pdf). Consulté le 10 juillet 2006.
- ROBVQ (2006b). Regroupement des Organisations de Bassin Versant du Québec, La gestion intégrée de l'eau par bassin versant : se concerter pour mieux agir!. 4 p. [http://www.robvq.qc.ca/documents/Depliant\\_ROBVQ.pdf](http://www.robvq.qc.ca/documents/Depliant_ROBVQ.pdf). Consulté le 10 juillet 2006.
- ROBVQ (2005). Regroupement des Organisations de Bassin Versant du Québec, Le bassin versant. <http://www.robvq.qc.ca/bassin.php>. Consulté le 10 juillet 2006.
- SAQ (2006). Société des alcools du Québec, Faits saillants du rapport annuel 2006, 1 p. [http://www.saq.com/img/ent/rapport06/Faits\\_saillants.pdf](http://www.saq.com/img/ent/rapport06/Faits_saillants.pdf). Consulté le 7 août 2006.
- SERRÉ, P. (2005). Les régions dépendantes, comment la centralisation du pouvoir corrompt le développement des régions, Québec, Action nationale, vol. 95, no 1, janv. 2005, 19 p.
- VILLEMAIRE, F. (2004a). Mémoire, Forêt habitée du mont Gosford, Projet d'aménagement et de développement multiressources, 8 p. [http://www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc\\_272\\_05\\_FHGosford.pdf](http://www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc_272_05_FHGosford.pdf). Consulté le 21 mars.
- VILLEMAIRE, F. (2004b). Le mont Gosford – Une possible cohabitation entre l'humain et la nature, Fr@ncVert – Le magazine de l'Union québécoise pour la conservation de la nature. [http://ecoroute.uqcn.qc.ca/francvert/vol1\\_no2/francois\\_villemaire.html](http://ecoroute.uqcn.qc.ca/francvert/vol1_no2/francois_villemaire.html). Consulté le 26 mars 2006.